GRAND GUÉRET
Communauté d'Agglomération

COMPTE RENDU – SYNTHESE DE LA SEANCE DU MARDI 29 JUIN 2021

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à quinze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à la salle polyvalente de Saint-Sulpice-le-Guérétois, Mmes et MM. les Membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, MM. Bernard LEFEVRE, Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD Michel PASTY, Mmes Marie-France DALOT, Sabine ADRIEN, MM. Thierry BAILLIET, Gilles BRUNATI, Mme Marie-Line COINDAT, M. Eric CORREIA, Mmes Véronique FERREIRA DE MATOS, Marie-Françoise FOURNIER, MM. Henri LECLERE, Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mmes Corinne TONDUF, Véronique VADIC, MM. François VALLES, Guillaume VIENNOIS, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERGNAT, MM. Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, MM. Jean-Luc BARBAIRE, Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, MM. Xavier BIDAN, Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN CHIOZZINI, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA.

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, Mme Delphine BONNIN-GERMAN à Mme Mary-Line COINDAT, Mme Olivia BOULANGER à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Sylvie BOURDIER à M. Gilles BRUNATI, M. Benoît LASCOUX à Mme Mary-Line COINDAT, Mme Ludivine CHATENET à Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT à M. François BARNAUD, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER.

Etaient excusés : M. Erwan GARGADENNEC, Mme Célia BOIRON, M. Philippe PONSARD.

Etait absente : Mme Carole RYDER

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 43
Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 8
Nombre de membres excusés : 3
Nombre de membres absents : 1
Nombre de membres votants : **51**

Secrétaire de séance : M. Guy ROUCHON

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11/05/21

Le procès-verbal précité est adopté à l'unanimité, par les membres du Conseil Communautaire.

2- DIRECTION DE L'INGENIERIE FINANCIERE ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

2-1 FINANCES

Rapporteur : M. Eric BODEAU

2-1-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N°115/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget PRINCIPAL, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

ARRIVEE DE MME LUDIVINE CHATENET.

BUDGET ANNEXE – ECOVILLAGE (DELIBERATION N°116/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe ECOVILLAGE, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS (DELIBERATION N°117/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – IMMOBILIER D'ENTREPRISES (DELIBERATION N°118/2021) *7-Finances Locales - 7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe IMMOBILIER D'ENTREPRISES dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – PARC ANIMALIER (DELIBERATION N°119/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe PARC ANIMALIER, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS PUBLICS (DELIBERATION N°120/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe TRANSPORTS PUBLICS, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES (DELIBERATION N°121/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe ZONES D'ACTIVITES, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – SPANC (DELIBERATION N°122/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe SPANC dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN DELEGATION (DELIBERATION N°123/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***Déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe EAU POTABLE EN DELEGATION, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN REGIE (DELIBERATION N°124/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe EAU POTABLE EN REGIE ,dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN DELEGATION (DELIBERATION N°125/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe ASSAINISSEMENT EN DELEGATION, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN REGIE (DELIBERATION N°126/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe ASSAINISSEMENT EN REGIE, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – EAUX PLUVIALES URBAINES (DELIBERATION N°127/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe EAUX PLUVIALES URBAINES dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – PA CHER DU CERISIER (DELIBERATION N°128/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Conformément au certificat administratif établit par le Président le 18 février 2020, sollicitant la mise en sommeil du budget annexe Parc d'activité Cher du Cerisier,

Considérant l'absence d'écriture budgétaire et comptable sur l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe Parc d'activité – Cher du Cerisier, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

BUDGET ANNEXE – PA GRANDERAIE (DELIBERATION N°129/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Conformément au certificat administratif établi par le Président le 18 février 2020, sollicitant la mise en sommeil du budget annexe Parc d'activité GRANDERAIE,

Considérant l'absence d'écriture budgétaire et comptable sur l'exercice 2020,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ***déclarent que le compte de gestion du Budget Annexe Parc d'activité – GRANDERAIE, dressé pour l'exercice 2020 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.***

2-1-2 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Document de synthèse destiné à présenter le résultat de clôture budgétaire, le compte administratif s'appuie sur la comptabilité administrative de l'ordonnateur. Il reflète donc le cycle annuel de fonctionnement de la collectivité.

Le compte de gestion, produit par le comptable public, explicite, quant à lui, les conditions d'élaboration de ce résultat et offre en complément une photographie du patrimoine de la collectivité.

Ces deux documents de clôture budgétaire sont donc complémentaires et doivent impérativement être concordants.

En termes de calendrier, le compte administratif doit réglementairement être adopté avant le 30 juin de l'exercice N+1, après production du compte de gestion du comptable. Son adoption est obligatoire, puisqu'elle seule permet l'arrêté des comptes de l'exercice visé.

M. Eric CORREIA, Président, désigne M. Eric BODEAU comme Président de séance et sort de la salle. Il ne prend donc pas part au vote concernant les comptes administratifs.

ARRIVEE DE M. PHILIPPE PONSARD.

BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N°130/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT												
DEPENSES							RECETTES						
Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	2 293 688,99 €	2 591 498,25 €	30 199,09 €	1 745 317,41 €	66,57%	013	Atténuation de charges	33 778,56 €			280 877,82 €	
012	Charges de personnels et assimilées	5 339 221,85 €	5 830 150,00 €	- 18 951,51 €	5 598 164,52 €	96,33%	70	Produits des services	485 400,85 €	759 614,00 €		717 903,95 €	94,51
014	Atténuation de produits	4 867 473,55 €	4 870 928,00 €		4 866 251,57 €	99,90%	73	Impôts et taxes	13 434 807,38 €	13 651 339,00 €		13 678 868,05 €	100,20
65	Autres charges de gestion courante	5 172 456,68 €	5 555 474,51 €	7 246,85 €	5 274 847,22 €	94,82%	74	Dotations et participations	3 893 595,28 €	4 404 382,30 €	- 22 000,00 €	4 786 503,42 €	109,22
66	Charges financières	140 624,79 €	182 150,00 €		129 911,24 €	71,32%	75	Autres produits de gestion courant	226 485,55 €	249 483,00 €	34,87 €	288 862,42 €	115,77
67	Charges exceptionnelles	369 923,76 €	1 199 362,99 €	- 16 560,96 €	552 166,62 €	46,68%	77	Produits exceptionnels	474 306,70 €	145 186,00 €	7 908,25 €	187 673,44 €	122,59
68	Dotations aux provisions		73 740,00 €	- 42 573,49 €	16 807,50 €	53,93%							
022	Dépenses imprévues	- €	88 789,09 €	18 290,85 €		0,00%							
TOTAL OPERATIONS REELLES		18 183 389,62 €	20 392 092,84 €	- 22 349,17 €	18 183 466,08 €	89,27%	TOTAL OPERATIONS REELLES		18 548 374,32 €	19 210 004,30 €	- 14 056,88 €	19 940 689,10 €	103,88
023	Virement à l'investissement		189 543,00 €	10 753,47 €		0,00%							
042	Transferts entre sections	791 147,65 €	835 000,00 €		1 098 505,30 €	131,56%	042	Transferts entre sections				119 400,00 €	
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		791 147,65 €	1 024 543,00 €	10 753,47 €	1 098 505,30 €	106,11%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	119 400,00 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		18 974 537,27 €	21 416 635,84 €	- 11 595,70 €	19 281 971,38 €	90,08%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		18 548 374,32 €	21 419 097,02 €	- 14 056,88 €	20 060 089,10 €	93,72

002	Excédents antérieurs reportés	2 209 092,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
16	Emprunts et dettes	702 501,28 €	1 024 543,00 €		998 809,02 €	97,49%
20	Immobilisations incorporelles	106 240,62 €	265 320,62 €		86 550,96 €	32,62%
204	Subventions d'équipement	144 562,38 €	176 937,67 €	372 528,00 €	110 889,32 €	20,18%
21	Immobilisations corporelles	191 262,64 €	301 419,36 €	3 885,00 €	238 022,20 €	77,96%
23	Immobilisations en cours	2 712 566,63 €	1 498 495,78 €	- 417 315,80 €	692 437,13 €	64,04%
26	Participations et créances rattachées		100 000,00 €		99 960,00 €	
27	Immobilisations financières	4 047 991,02 €	78 187,29 €	177 806,22 €	227 470,13 €	88,86%
4581	Opérations pour le compte de tiers	1 161 246,40 €				#DIV/0!
TOTAL OPERATIONS REELLES		**9 066 370,97 €**	**3 444 903,72 €**	**136 903,42 €**	**2 454 138,76 €**	**68,52%**
						#DIV/0!
040	Transferts entre sections				119 400,00 €	#DIV/0!
041	Opérations patrimoniales		1 169 900,69 €		1 169 900,69 €	100,00%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**- €**	**1 169 900,69 €**		**1 289 300,69 €**	**110,21%**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**9 066 370,97 €**	**4 726 126,36 €**	**136 903,42 €**	**3 743 439,45 €**	**76,98%**

RECETTES

Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 165 237,44 €	546 074,31 €		361 779,29 €	66,25%
13	Subventions d'investissement	740 814,15 €	1 870 830,31 €	232 528,00 €	1 155 798,01 €	93,01%
16	Emprunts à mobiliser	4 505 620,74 €	8 400,00 €		5 840,00 €	93,01%
27	Remboursement prêts	19 360,00 €	107 910,74 €	- 107 910,74 €		93,01%
						93,01%
						93,01%
4582	Opérations pour le compte de tiers	1 161 246,40 €				93,01%
TOTAL OPERATIONS REELLES		**8 592 278,73 €**	**2 533 215,36 €**	**124 617,26 €**	**1 523 417,30 €**	**93,01%**
021	Virement du fonctionnement		200 296,47 €			93,01%
040	Transferts entre sections	791 147,65 €	835 000,00 €		1 098 505,30 €	93,01%
041	Opérations patrimoniales			1 169 900,69 €	1 169 900,69 €	93,01%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**791 147,65 €**	**1 035 296,47 €**	**1 169 900,69 €**	**2 268 405,99 €**	**93,01%**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**9 383 426,38 €**	**3 568 511,83 €**	**1 294 517,95 €**	**3 791 823,29 €**	**93,01%**

001	**Déficits antérieurs reportés**	**111 321,95 €**

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 778 117.72 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 2 209 092.72 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 2 987 210.44 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 48 383.84 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... - 111 321.95 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... - 62 938.11 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 669 646.34 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 358 769.21 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... 310 877.13 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Principal.***

BUDGET ANNEXE – ECOVILLAGE (SPA) (DELIBERATION N°131/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES						RECETTES			
Chapitres	CA 2019	BP 2020	CA 2020	% de réalisation	Chapitres	CA 2019	BP 2020	CA 2020	% de réalisation
011 Charges à caractère général		100,00 €			77 Produits exceptionnels				
66 Charges financières	1 218,15 €	1 650,00 €	735,10 €	44,55%					
TOTAL OPERATIONS REELLES	**1 218,15 €**	**1 750,00 €**	**735,10 €**	**42,01%**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**	**- €**	**- €**	**- €**	
023 Virement à l'investissement		1 751,01 €							
042 Transferts entre sections	126 961,13 €	128 061,13 €	128 061,13 €	100,00%	042 Transferts entre sections	**128 061,13 €**	129 811,13 €	**128 796,23 €**	**99,22%**
043 Opérations d'ordre à l'intérieur section de fonctionnement		1 650,00 €	735,10 €	44,55%	043 Opérations d'ordre à l'intérieur section de fonctionnement		1 650,00 €	**735,10 €**	**44,55%**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	**126 961,13 €**	**131 462,14 €**	**128 796,23 €**	**97,97%**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**	**128 061,13 €**	**131 461,13 €**	**129 531,33 €**	**98,53%**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	**128 179,28 €**	**133 212,14 €**	**129 531,33 €**	**97,24%**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**	**128 061,13 €**	**133 212,14 €**	**129 531,33 €**	**97,24%**

002	**Excédents antérieurs reportés**	**1 751,01 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES						RECETTES			
Chapitres	CA 2019	BP 2020 + RAR	CA 2020	% de réalisation	Chapitres	CA 2019	BP 2020 + RAR	CA 2020	% de réalisation
16 Emprunts et dettes	24 880,39 €	17 000,00 €	14 163,04 €	83,31%	16 Emprunts à mobiliser	106 861,81 €	18 187,29 €	14 335,43 €	**78,82%**
TOTAL OPERATIONS REELLES	**24 880,39 €**	**17 000,00 €**	**14 163,04 €**	**83,31%**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**	**106 861,81 €**	**18 187,29 €**	**14 335,43 €**	**78,82%**
					021 Virement du fonctionnement		1 751,01 €		**0,00%**
040 Transferts entre sections	128 061,13 €	129 811,13 €	128 796,23 €	99,22%	040 Transferts entre sections	126 961,13 €	128 061,13 €	128 061,13 €	**100,00%**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE	**128 061,13 €**	**129 811,13 €**	**128 796,23 €**	**99,22%**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**	**126 961,13 €**	**129 812,14 €**	**128 061,13 €**	**98,65%**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**152 941,52 €**	**147 999,43 €**	**142 959,27 €**	**96,59%**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**233 822,94 €**	**147 999,43 €**	**142 396,56 €**	**96,21%**

001	**Déficits antérieurs reportés**	**1 188,30 €**

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 0.00€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 1 751.01 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 1 751.01 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... - 562.71€
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... - 1 188.30 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... (-) 1 751.01€

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0,00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 0.00 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... 0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe – ECOVILLAGE.***

BUDGET ANNEXE – EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS (SPA) (DELIBERATION N°132/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES							RECETTES						
Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	228 504,47 €	179 131,00 €	2 744,54 €	102 679,16 €	56,46%	70	Produits des services	180 483,46 €	176 416,00 €		174 915,98 €	99,15%
65	Autres charges de gestion courante						75	Autres produits de gestion courante		600,00 €			
66	Charges financières	33 828,45 €	25 800,00 €		19 644,18 €	76,14%	77	Produits exceptionnels	11 831,86 €	145 185,82 €	2 744,54 €	62 202,40 €	42,05%
67	Charges exceptionnelles	209,63 €											
TOTAL OPERATIONS REELLES		**262 542,55 €**	**204 931,00 €**	**2 744,54 €**	**122 323,34 €**	**58,90%**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		192 315,32 €	322 201,82 €	2 744,54 €	237 118,38 €	**72,97%**
023	Virement à l'investissement		140 800,92 €										
042	Transferts entre sections	4 199,09 €	4 199,08 €		4 199,08 €	100,00%							
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**4 199,09 €**	**145 000,00 €**	**- €**	**4 199,08 €**	**2,90%**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**						
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**266 741,64 €**	**349 931,00 €**	**2 744,54 €**	**126 522,42 €**	**35,88%**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**		**192 315,32 €**	**349 931,00 €**	**2 744,54 €**	**237 118,38 €**	**67,23%**

002	**Excédents antérieurs reportés**	**27 729,18 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES							RECETTES						
Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
16	Emprunts et dettes	207 254,44 €	145 000,00 €		142 524,22 €	98,29%	10	Dotations, fonds divers et réserves	295 215,42 €	185 789,84 €		185 789,84 €	100,00%
21	Immobilisations corporelles						13	Subventions d'investissement	1 423,80 €				
23	Immobilisations en cours	1 600,76 €		24 029,05 €	24 029,05 €	100,00%	16	Emprunts à mobiliser	38 735,76 €				
TOTAL OPERATIONS REELLES		**208 855,20 €**	**145 000,00 €**	**24 029,05 €**	**166 553,27 €**	**98,54%**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		**335 374,98 €**	**185 789,84 €**	**- €**	**185 789,84 €**	**100,00%**
							021	Virement du fonctionnement		140 800,92 €			
							040	Transferts entre sections	4 199,09 €	4 199,08 €		4 199,08 €	100,00%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE					**- €**		**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**		**4 199,09 €**	**145 000,00 €**	**- €**	**4 199,08 €**	**2,90%**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**208 855,20 €**	**306 760,79 €**	**24 029,05 €**	**166 553,27 €**	**50,35%**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**339 574,07 €**	**330 789,84 €**	**- €**	**189 988,92 €**	**57,43%**

001	**Déficits antérieurs reportés**	**161 760,79 €**

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 110 595.96 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 27 729.18 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 138 325.14 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 23 435.65 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... - 161 760.79 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... - 138 325.14 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0,00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 0.00 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... 0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe – EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS.***

BUDGET ANNEXE – IMMOBILIER D'ENTREPRISES (SPA) (DELIBERATION N°133/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT												
DEPENSES							RECETTES					
Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	288 486,77 €	289 540,00 €	- 99,00 €	261 083,75 €	90,20%	013	Atténuation de charges	260,49 €			1 208,00 €	
012	Charges de personnels et assimilées	188 214,09 €	175 750,00 €	- 901,00 €	155 327,97 €	88,84%	70	Produits des services	7 304,46 €				
014	Atténuation de produits						73	Impôts et taxes					
65	Autres charges de gestion courante	77 683,01 €	48 006,00 €		45 000,92 €	93,74%	74	Dotations et participations	10 431,42 €				
66	Charges financières	61 796,69 €	69 800,00 €		50 322,60 €	72,10%	75	Autres produits de gestion courante	501 368,86 €	417 591,67 €		487 247,61 €	116,68%
67	Charges exceptionnelles	20 704,00 €					77	Produits exceptionnels	2 029 703,41 €	496 277,21 €		326 307,73 €	65,75%
68	Dotations aux provisions	1 778 030,78 €	4 455,00 €		4 455,00 €	100,00%							
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 414 915,34 €	587 551,00 €	- 1 000,00 €	516 190,24 €	88,00%	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 549 068,64 €	913 868,88 €	- €	814 763,34 €	89,16%
023	Virement à l'investissement		239 817,88 €			0,00%							
042	Transferts entre sections	86 597,75 €	86 500,00 €	1 000,00 €	86 778,42 €	99,18%							
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		86 597,75 €	326 317,88 €	1 000,00 €	86 778,42 €	26,51%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		2 501 513,09 €	913 868,88 €	- €	602 968,66 €	65,98%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		2 549 068,64 €	913 868,88 €	- €	814 763,34 €	89,16%

002	Excédents antérieurs reportés	

SECTION D'INVESTISSEMENT													
DEPENSES							RECETTES						
Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
16	Emprunts et dettes	285 127,22 €	290 000,00 €		282 062,06 €	97,26%	10	Dotations, fonds divers et réserves	320 321,39 €	162 881,12 €		162 881,12 €	100,00%
20	Immobilisations incorporelles		10 000,00 €		218,19 €	2,18%	13	Subventions d'investissement	15 182,11 €	32 295,77 €	40 000,00 €	40 000,00 €	55,33%
21	Immobilisations corporelles	19 910,65 €	42 735,56 €	24 000,00 €	21 928,52 €	32,86%	16	Emprunts à mobiliser	48 300,00 €			1 220,00 €	
23	Immobilisations en cours	32 002,97 €	9 699,15 €	17 000,00 €	19 909,70 €	74,57%							
TOTAL OPERATIONS REELLES		337 040,84 €	352 434,71 €	41 000,00 €	324 118,47 €	82,38%	TOTAL OPERATIONS REELLES		383 803,50 €	195 176,89 €	40 000,00 €	204 101,12 €	86,79%
							021	Virement du fonctionnement		239 817,88 €			
							040	Transferts entre sections	86 597,75 €	86 500,00 €	1 000,00 €	86 778,42 €	99,18%
041	Opérations patrimoniales						041	Opérations patrimoniales					
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €			- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		86 597,75 €	326 317,88 €	1 000,00 €	86 778,42 €	26,51%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		337 040,84 €	521 494,77 €	41 000,00 €	324 118,47 €	57,62%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		470 401,25 €	521 494,77 €	41 000,00 €	290 879,54 €	51,71%

001	Déficits antérieurs reportés	169 060,06 €

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 211 794.68 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 0.00 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 211 794.68 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... - 33 238.93 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... - 169 060.06 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... - 202 298.99 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0,00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 9 495.69 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... (-) 9 495.69 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe – IMMOBILIER D'ENTREPRISES.***

BUDGET ANNEXE – PARC ANIMALIER (SPA) (DELIBERATION N°134/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES							RECETTES						
Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	286 205,06 €	312 587,00 €	45 882,00 €	235 574,51 €	65,72%	013	Atténuation de charges	1 363,74 €			2 464,00 €	
012	Charges de personnels et assimilées	300 379,58 €	331 700,00 €	- 2 827,00 €	318 469,64 €	96,84%	70	Produits des services	624 261,78 €	373 400,00 €	3 500,00 €	527 655,18 €	140,00%
65	Autres charges de gestion courante	0,06 €	2,00 €		0,98 €	49,00%	74	Dotations et participations	7 415,92 €				
66	Charges financières	19 987,50 €	21 100,00 €	3 500,00 €	17 219,23 €	70,00%	75	Autres produits de gestion courante	2 555,91 €			2,70 €	
67	Charges exceptionnelles	2,03 €					77	Produits exceptionnels	12 736,43 €	425 839,00 €	60 080,00 €	156 958,88 €	32,30%
68	Dotations aux provisions		4 050,00 €	2 025,00 €	6 075,00 €	100,00%							
022	Dépenses imprévues												
TOTAL OPERATIONS REELLES		606574,23	669439	48580	577339,36	80,41%	TOTAL OPERATIONS REELLES		648 333,78 €	799 239,00 €	63 580,00 €	687 080,76 €	79,63%
023	Virement à l'investissement		96 800,00 €	14 000,00 €									
042	Transferts entre sections	29 441,94 €	33 000,00 €	1 000,00 €	35 000,03 €	102,94%	042	Transferts entre sections				1 101,50 €	
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		29441,94	129 800,00 €	15 000,00 €	35 000,03 €	24,17%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	1 101,50 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		636 016,17 €	799 239,00 €	63 580,00 €	612 339,39 €	70,97%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		648 333,78 €	799 239,00 €	63 580,00 €	688 182,26 €	79,76%

002	Excédents antérieurs reportés	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES							RECETTES						
Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
16	Emprunts et dettes	105 744,72 €	110 000,00 €		101 191,88 €	91,99%	10	Dotations, fonds divers et réserves	6 066,91 €	72 335,05 €		72 335,05 €	100,00%
20	Immobilisations incorporelles		1 500,00 €										
21	Immobilisations corporelles	17 345,16 €	24 405,71 €	14 000,00 €	19 905,20 €	51,83%							
23	Immobilisations en cours	11 375,00 €	5 249,97 €	1 000,00 €									
TOTAL OPERATIONS REELLES		134 464,88 €	141 155,68 €	15 000,00 €	121 097,08 €	77,55%	TOTAL OPERATIONS REELLES		6 066,91 €	72 335,05 €	- €	72 335,05 €	100,00%
							021	Virement du fonctionnement		96 800,00 €	14 000,00 €		
040	Transferts entre sections				1 101,50 €		040	Transferts entre sections	29 441,94 €	33 000,00 €	1 000,00 €	35 000,03 €	102,94%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	1 101,50 €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		29 441,94 €	129 800,00 €	15 000,00 €	35 000,03 €	24,17%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		134 464,88 €	202 135,05 €	15 000,00 €	122 198,58 €	56,28%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		35 508,85 €	202 135,05 €	15 000,00 €	107 335,08 €	49,43%

001	Déficits antérieurs reportés	60 979,37 €

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 75 842.87 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté .....0.00 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 75 842.87 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 .....- 14 863.50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté..... - 60 979.37 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé .....- 75 842.87 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0,00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses..... 0.00 €
***Solde des restes à réaliser 2020*..... 0.00 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe – PARC ANIMALIER.***

BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS PUBLICS (SPIC) (DELIBERATION N°135/2021) *7-Finances Locales - 7.1 Décisions Budgétaires*

■ **EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE (pg suivante)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES							RECETTES						
Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	1 387 311,37 €	1 487 140,00 €	1 474,91 €	1 130 887,94 €	75,97%	013	Atténuation de charges	1 046,52 €			4 400,64 €	
012	Charges de personnels et assimilées	337 670,00 €	388 980,00 €	- 18 452,00 €	355 767,31 €	96,02%	70	Produits des services	138 489,66 €	66 000,00 €		45 405,50 €	68,80%
014	Atténuation de produits						73	Impôts et taxes	1 142 075,58 €	1 052 562,61 €		1 048 394,34 €	99,60%
65	Autres charges de gestion courante	202,05 €	6,00 €		4,06 €	67,67%	74	Dotations et participations	581 947,25 €	591 447,25 €		590 857,45 €	99,90%
66	Charges financières	26 358,86 €	41 700,00 €	40,00 €	28 192,30 €	67,54%	75	Autres produits de gestion courante	3 239,78 €				
67	Charges exceptionnelles	169 688,99 €		1 647,22 €	1 647,22 €	100,00%	77	Produits exceptionnels	615,04 €		7 600,13 €	17 881,03 €	235,27%
68	Dotations aux provisions		7 350,00 €	- 7 350,00 €			78	Reprises sur provisions et dépréciations					
022	Dépenses imprévues						78	Reprises sur provisions et dépréciations					
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 921 231,27 €	1 925 176,00 €	- 22 639,87 €	1 516 498,83 €	79,71%	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 867 413,83 €	1 710 009,86 €	7 600,13 €	1 706 938,96 €	99,38%
023	Virement à l'investissement		194 750,00 €	4 240,00 €		0,00%							
042	Transferts entre sections	41 150,55 €	45 250,00 €	26 000,00 €	70 593,65 €	99,08%							
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		41 150,55 €	240 000,00 €	30 240,00 €	70 593,65 €	26,12%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE						
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 962 381,82 €	2 165 176,00 €	7 600,13 €	1 587 092,48 €	73,04%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 867 413,83 €	2 165 176,00 €	7 600,13 €	1 706 938,96 €	78,56%

002	Excédents antérieurs reportés	455 166,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES							RECETTES						
Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
16	Emprunts et dettes	168 396,30 €	240 000,00 €		214 102,80 €	127,14%	10	Dotations, fonds divers et réserves	24 532,27 €	145 407,71 €		145 407,71 €	592,72%
20	Immobilisations incorporelles	90,00 €	17 400,00 €		15 900,00 €	17666,67%	16	Emprunts à mobiliser	232 762,80 €	70 690,00 €	- 1 690,00 €	69 000,00 €	29,86%
204	Subventions d'équipement												
21	Immobilisations corporelles	238 421,02 €	43 393,89 €	763,00 €	13 780,07 €	5,76%							
23	Immobilisations en cours	82 617,53 €	191 915,97 €	27 790,00 €	170 475,04 €	154,41%							
27	Immobilisations financières												
TOTAL OPERATIONS REELLES		489 524,85 €	492 709,86 €	28 553,00 €	414 257,91 €	79,96%	TOTAL OPERATIONS REELLES		257 295,07 €	216 097,71 €	- 1 690,00 €	214 407,71 €	83,88%
							021	Virement du fonctionnement		194 750,00 €	4 240,00 €		0,00%
							040	Transferts entre sections	41 150,55 €	45 250,00 €	26 000,00 €	70 593,65 €	105,13%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE					- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		41 150,55 €	240 000,00 €	30 240,00 €	70 593,65 €	98,88%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		489 524,85 €	492 709,86 €	28 553,00 €	414 257,91 €	79,96%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		298 445,62 €	492 712,86 €	28 550,00 €	285 001,36 €	87,16%

001	Excédents antérieurs reportés	36 615,15 €

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 119 846.48 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 455 166.14 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 575 012.62 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... - 129 256.55 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 36 615.15 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... - 92 641.40 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0,00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 35 659.37 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... - 35 659.37 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe – TRANSPORTS PUBLICS.***

BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES (SPA) (DELIBERATION N°136/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		CA 2019	BP 2020	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	1 717,66 €	15 500,00 €	9 584,68 €	61,84%	70	Produits des services	55 350,00 €			
66	Charges financières	51 832,11 €	47 000,00 €	33 689,76 €	71,68%	75	Autres produits de gestion courante	8 192,71 €	5 335,00 €	5 335,52 €	100,01%
						77	Produits exceptionnels	8 873,78 €			
TOTAL OPERATIONS REELLES		**53 549,77 €**	**62 500,00 €**	**43 274,44 €**	**69,24%**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		72 416,49 €	5 335,00 €	5 335,52 €	**100,01%**
023	Virement à l'investissement		7 618 046,35 €								
042	Transferts entre sections	49 301,78 €	12 325 524,30 €	12 325 524,30 €	100,00%	042	Transferts entre sections	53 549,77 €	12 673 741,26 €	12 368 798,74 €	97,59%
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section de fonctionnemen	51 832,11 €	47 000,00 €	33 689,76 €	71,68%	043	Opérations d'ordre à l'intérieur section de fonctionnemen	51 832,11 €	47 000,00 €	33 689,76 €	71,68%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**101 133,89 €**	**19 990 570,65 €**	**12 359 214,06 €**	**61,83%**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**		**105 381,88 €**	**12 720 741,26 €**	**12 402 488,50 €**	**97,50%**
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**154 683,66 €**	**20 053 070,65 €**	**12 402 488,50 €**	**61,85%**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**		**177 798,37 €**	**20 053 070,65 €**	**12 407 824,02 €**	**61,87%**

002	**Excédents antérieurs reportés**	**7 326 994,39 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	CA 2020	% de réalisation
16	Emprunts et dettes	184 051,39 €	170 000,00 €	164 554,56 €	96,80%	16	Emprunts à mobiliser	4 022 760,18 €	177 806,22 €	153 134,70 €	86,12%
TOTAL OPERATIONS REELLES		**184 051,39 €**	**170 000,00 €**	**164 554,56 €**	**96,80%**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		**4 022 760,18 €**	**177 806,22 €**	**153 134,70 €**	**86,12%**
						021	Virement du fonctionnement		7 618 046,35 €		0,00%
040	Transferts entre sections	53 549,77 €	12 673 741,26 €	12 368 798,74 €	97,59%	040	Transferts entre sections	49 301,78 €	12 325 524,30 €	12 325 524,30 €	100,00%
041	Opérations patrimoniales					041	Opérations patrimoniales				
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**53 549,77 €**	**12 673 741,26 €**	**12 368 798,74 €**	**97,59%**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**		**49 301,78 €**	**19 943 570,65 €**	**12 325 524,30 €**	**61,80%**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**237 601,16 €**	**20 121 376,87 €**	**12 533 353,30 €**	**62,29%**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**4 072 061,96 €**	**20 121 376,87 €**	**12 478 659,00 €**	**62,02%**

001	**Déficits antérieurs reportés**	**7 277 635,61 €**

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 5 335.52€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 7 326 994.39 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 7 332 329.91 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... - 54 694.30€
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... - 7 277 635.61 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... (-) 7 332 329.91€

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0,00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 0.00 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... 0.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe – ZONES D'ACTIVITES.***

BUDGET ANNEXE – SPANC (SPIC) (DELIBERATION N°137/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT												
DEPENSES							RECETTES					
Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	6 676,12 €	7 782,00 €	53,15 €	6 747,90 €	86,12%	013	Atténuations des charges				400,00 €	
012	Charges de personnels et assimilées	47 676,45 €	50 212,00 €		48 259,57 €	96,11%	70	Produits des services	60 307,70 €	34 373,00 €		34 726,88 €	101,03%
014	Atténuation de produits						74	Dotations et participations	7 920,00 €				
65	Autres charges de gestion courante	1,79 €	57,00 €	- 53,15 €	0,82 €	21,30%	75	Autres produits de gestion courante	464,34 €			1,89 €	
67	Charges exceptionnelles		21 360,00 €		10 800,00 €	50,56%	77	Produits exceptionnels	114,03 €	28 231,62 €		26 520,00 €	93,94%
TOTAL OPERATIONS REELLES		54 354,36 €	79 411,00 €	- €	65 808,29 €	82,87%	TOTAL OPERATIONS REELLES		68 806,07 €	62 604,62 €	- €	61 648,77 €	98,47%
023	Virement à l'investissement												
042	Transferts entre sections	466,03 €	570,00 €		466,03 €	81,76%							
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		466,03 €	570,00 €	- €	466,03 €	81,76%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		54 820,39 €	79 981,00 €	- €	66 274,32 €	82,86%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		68 806,07 €	79 981,00 €	- €	61 648,77 €	77,08%

002	Excédents antérieurs reportés	17 376,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT												
DEPENSES							RECETTES					
Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
21	Immobilisations corporelles		11 006,37 €			0,00%							
4581	Opérations pour le compte de tiers	77 383,70 €	168 300,00 €		61 200,00 €	36,36%	4582	Opérations pour le compte de tiers	66 956,60 €	168 300,00 €		92 727,15 €	55,10%
TOTAL OPERATIONS REELLES		77 383,70 €	179 306,37 €	- €	61 200,00 €	34,13%	TOTAL OPERATIONS REELLES		66 956,60 €	168 300,00 €	- €	92 727,15 €	55,10%
							021	Virement du fonctionnement					
							040	Transferts entre sections	466,03 €	570,00 €		466,03 €	81,76%
041	Opérations patrimoniales						041	Opérations patrimoniales					
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	- €		TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		466,03 €	570,00 €	- €	466,03 €	81,76%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		77 383,70 €	179 306,37 €	- €	61 200,00 €	79,09%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		67 422,63 €	179 306,37 €	- €	93 193,18 €	51,97%

001	Excédents antérieurs reportés	10 436,37 €

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... (-) 4 625.55 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 17 376.38 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 12 750.83 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 31 993.18 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 10 436.37 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... 42 429.55 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0,00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 0,00 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... 0,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Absentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe – SPANC.***

BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN DELEGATION (SPIC) (DELIBERATION N°138/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	193 613,60 €	- 13 500,00 €	105 382,57 €	58,51%	70	Produits des services	866 000,00 €		800 568,19 €	92,44%
012	Charges de personnels et assimilées	45 000,00 €		35 208,00 €	78,24%	77	Produits exceptionnels	532 007,01 €		532 007,01 €	100,00%
66	Charges financières	39 200,00 €		33 418,32 €	85,25%						
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €									
68	Dotations aux provisions	14 000,00 €									
022	Dépenses imprévues	25 000,00 €	- 16 600,00 €								
TOTAL OPERATIONS REELLES		318 813,60 €	- 30 100,00 €	174 008,89 €	60,27%	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 398 007,01 €	- €	1 332 575,20 €	95,32%
023	Virement à l'investissement	736 675,51 €									
042	Transferts entre sections	397 206,86 €	30 100,00 €	427 262,00 €	99,99%	042	Transferts entre sections	54 688,96 €		36 238,96 €	66,26%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 133 882,37 €	30 100,00 €	427 262,00 €	36,71%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		54 688,96 €	- €	36 238,96 €	66,26%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 452 695,97 €	- €	601 270,89 €	41,39%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 452 695,97 €	- €	1 368 814,16 €	94,23%

SECTION D'INVESTISSEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
020	Dépenses imprévues	28 527,91 €			0,00%	13	Subventions d'investissement	216 833,40 €		197 219,28 €	90,95%
10	Dotations, fonds divers et réserves	484 872,40 €		484 872,40 €	100,00%	27	Remboursement prêts	81 041,92 €		81 041,92 €	100,00%
16	Emprunts et dettes	180 000,00 €		173 106,58 €	96,17%						
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00 €			0,00%						
21	Immobilisations corporelles	22 500,00 €		1 225,00 €	5,44%						
23	Immobilisations en cours	658 168,42 €	30 100,00 €	268 941,49 €	39,08%						
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 377 068,73 €	30 100,00 €	928 145,47 €	65,96%	TOTAL OPERATIONS REELLES		297 875,32 €	- €	278 261,20 €	93,42%
						021	Virement du fonctionnement	736 675,51 €			0,00%
040	Transferts entre sections	54 688,96 €		36 238,96 €	66,26%	040	Transferts entre sections	397 206,86 €	30 100,00 €	427 262,00 €	99,99%
041	Opérations patrimoniales					041	Opérations patrimoniales				
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		54 688,96 €		36 238,96 €	66,26%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 133 882,37 €	30 100,00 €	427 262,00 €	36,71%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 431 757,69 €	30 100,00 €	964 384,43 €	65,97%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 431 757,69 €	30 100,00 €	705 523,20 €	48,26%

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 767 543,27 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 0,00 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 767 543,27 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... - 258 861,23 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0,00 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... - 258 861,23 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0.00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 165 447.13 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... - 165 447.13 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe - EAU POTABLE EN DELEGATION.***

BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN REGIE (SPIC) (DELIBERATION N°139/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	789 500,00 €	6 878,35 €	415 444,82 €	52,17%	013	Atténuation de charges			291,70 €	
012	Charges de personnels et assimilées	108 500,00 €		82 231,22 €	75,79%	70	Produits des services	833 000,00 €		830 335,98 €	99,68%
014	Atténuation de produits	80 000,00 €	30 000,00 €	102 339,00 €	93,04%	73	Impôts et taxes				
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00 €	- 478,35 €	88,00 €	3,49%	74	Dotations et participations				
66	Charges financières	2 500,00 €		843,97 €	33,76%	75	Autres produits de gestion courante			17,44 €	
67	Charges exceptionnelles	13 142,38 €		12 476,03 €	94,93%	77	Produits exceptionnels	557 361,24 €		581 997,93 €	104,42%
68	Dotations aux provisions										
022	Dépenses imprévues	70 000,00 €	- 36 400,00 €		0,00%						
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 066 642,38 €	- €	613 423,04 €	57,51%	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 390 361,24 €	- €	1 412 643,05 €	101,60%
023	Virement à l'investissement	114 968,86 €									
042	Transferts entre sections	265 000,00 €		193 291,70 €	72,94%	042	Transferts entre sections	56 250,00 €		11 418,58 €	20,30%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		379 968,86 €	- €	193 291,70 €	50,87%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		56 250,00 €	- €	11 418,58 €	20,30%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 446 611,24 €	- €	806 714,74 €	55,77%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 446 611,24 €	- €	1 424 061,63 €	98,44%

SECTION D'INVESTISSEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
16	Emprunts et dettes	4 600,00 €		2 732,91 €	59,41%	10	Dotations, fonds divers et réserves	538 892,03 €		538 892,03 €	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	34 220,00 €		7 577,50 €	22,14%	13	Subventions d'investissement	265 340,02 €		26 947,10 €	10,16%
21	Immobilisations corporelles	443 051,60 €		20 731,34 €	4,68%						
23	Immobilisations en cours	646 079,31 €		135 001,22 €	20,90%						
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 127 950,91 €	- €	166 042,97 €	14,72%	TOTAL OPERATIONS REELLES		804 232,05 €	- €	565 839,13 €	70,36%
						021	Virement du fonctionnement	114 968,86 €			0,00%
040	Transferts entre sections	56 250,00 €		11 418,58 €	20,30%	040	Transferts entre sections	265 000,00 €		193 291,70 €	72,94%
041	Opérations patrimoniales					041	Opérations patrimoniales				
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		56 250,00 €	- €	11 418,58 €	20,30%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		379 968,86 €	- €	193 291,70 €	50,87%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 184 200,91 €	- €	177 461,55 €	14,99%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 184 200,91 €	- €	759 130,83 €	64,10%

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 617 346,89 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 0,00 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 617 346,89 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... -581 669,28 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0,00 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... 581 669,28 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0,00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 310 668,12 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... - 310 668,12 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe – EAU POTABLE EN REGIE.***

BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN DELEGATION (SPIC) (DELIBERATION N°140/2021)

7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	89 000,00 €	1 600,00 €	58 106,48 €	64,14%	70	Produits des services	741 000,00 €		775 056,37 €	104,60%
012	Charges de personnels et assimilées	37 000,00 €		29 066,00 €	78,56%	75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €		20,19 €	0,40%
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €			0,00%	77	Produits exceptionnels	480 502,50 €		480 502,50 €	100,00%
66	Charges financières	20 000,00 €		18 311,45 €	91,56%						
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			0,00%						
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €			0,00%						
022	Dépenses imprévues	7 000,00 €	- 1 600,00 €	- €	0,00%						
TOTAL OPERATIONS REELLES		190 000,00 €	- €	105 483,93 €	55,52%	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 226 502,50 €	- €	1 255 579,06 €	102,37%
023	Virement à l'investissement	694 448,70 €	- 32 000,00 €		0,00%						
042	Transferts entre sections	402 619,80 €	32 000,00 €	433 631,00 €	99,77%	042	Transferts entre sections	60 566,00 €		60 566,00 €	100,00%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 097 068,50 €	- €	433 631,00 €	39,53%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		60 566,00 €	- €	60 566,00 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 287 068,50 €	- €	539 114,93 €	41,89%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 287 068,50 €	- €	1 316 145,06 €	102,26%

SECTION D'INVESTISSEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		CA 2019	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
020	Dépenses imprévues	23 000,00 €			0,00%	13	Subventions d'investissement	231 115,20 €	- 120 000,00 €		0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 112,19 €		500 112,19 €	100,00%	27	Remboursement prêts	101 620,71 €		101 620,71 €	100,00%
16	Emprunts et dettes	140 000,00 €		138 957,79 €	99,26%						
20	Immobilisations incorporelles	210 000,00 €	- 190 000,00 €	575,00 €	2,88%						
21	Immobilisations corporelles	5 604,63 €		5 191,84 €	92,63%						
23	Immobilisations en cours	490 521,59 €	70 000,00 €	484 297,39 €	86,40%						
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 369 238,41 €	- 120 000,00 €	1 129 134,21 €	90,39%	TOTAL OPERATIONS REELLES		332 735,91 €	- 120 000,00 €	101 620,71 €	47,77%
					#DIV/0!	021	Virement du fonctionnement	694 448,70 €	- 32 000,00 €		0,00%
040	Transferts entre sections	60 566,00 €		60 566,00 €	100,00%	040	Transferts entre sections	402 619,80 €	32 000,00 €	433 631,00 €	99,77%
041	Opérations patrimoniales				#DIV/0!	041	Opérations patrimoniales				#DIV/0!
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		60 566,00 €	- €	60 566,00 €	100,00%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		1 097 068,50 €	- €	433 631,00 €	39,53%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 429 804,41 €	- 120 000,00 €	1 189 700,21 €	90,83%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 429 804,41 €	- 120 000,00 €	535 251,71 €	40,87%

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 777 030,13 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 0,00 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 777 030,13 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... - 654 448,50 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0,00 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... - 654 448,50 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 60 765,45 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 75 949,20 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... - 15 183,75 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe - ASSAINISSEMENT EN DELEGATION.***

BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN REGIE (SPIC) (DELIBERATION N°141/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	495 100,00 €	33 208,12 €	422 353,92 €	79,94%	70	Produits des services	655 000,00 €		510 704,16 €	77,97%
012	Charges de personnels et assimilées	85 500,00 €		49 542,00 €	57,94%	75	Autres produits de gestion courante		26 329,77 €	26 329,77 €	100,00%
014	Atténuation de produits	37 000,00 €	4 092,00 €	41 092,00 €	100,00%	77	Produits exceptionnels	555 029,10 €		555 029,10 €	100,00%
65	Autres charges de gestion courante	25 000,00 €	- 478,35 €								
66	Charges financières	70 000,00 €		63 502,38 €	90,72%						
67	Charges exceptionnelles	9 634,99 €		8 526,02 €	88,49%						
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	- 13 492,00 €								
TOTAL OPERATIONS REELLES		772 234,99 €	23 329,77 €	585 016,32 €	73,53%	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 210 029,10 €	26 329,77 €	1 092 063,03 €	88,33%
023	Virement à l'investissement	217 994,11 €									
042	Transferts entre sections	350 000,00 €	3 000,00 €	353 000,00 €	100,00%	042	Transferts entre sections	130 200,00 €		32 970,70 €	25,32%
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		567 994,11 €	3 000,00 €	353 000,00 €	61,82%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		130 200,00 €	- €	32 970,70 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 340 229,10 €	26 329,77 €	938 016,32 €	68,64%	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 340 229,10 €	26 329,77 €	1 125 033,73 €	82,33%

SECTION D'INVESTISSEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
10	Dotations, fonds divers et réserves	98 041,86 €		98 041,86 €	100,00%	10	Dotations, fonds divers et réserves	317 958,81 €		317 958,81 €	100,00%
16	Emprunts et dettes	220 000,00 €		218 284,61 €	99,22%	13	Subventions d'investissement	983 248,25 €		116 029,16 €	11,80%
20	Immobilisations incorporelles	79 657,97 €		1 919,64 €	2,41%	16	Emprunts à mobiliser		480 000,00 €	480 000,00 €	100,00%
204	Subventions d'équipement										
21	Immobilisations corporelles	52 000,00 €		8 167,93 €	15,71%						
23	Immobilisations en cours	1 289 301,34 €	483 000,00 €	537 462,93 €	30,33%						
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 739 001,17 €	483 000,00 €	863 876,97 €	38,88%	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 301 207,06 €	480 000,00 €	913 987,97 €	51,31%
						021	Virement du fonctionnement	217 994,11 €			
040	Transferts entre sections	130 200,00 €		32 970,70 €	25,32%	040	Transferts entre sections	350 000,00 €	3 000,00 €	353 000,00 €	100,00%
041	Opérations patrimoniales					041	Opérations patrimoniales				
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		130 200,00 €		32 970,70 €	25,32%	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		567 994,11 €	3 000,00 €	353 000,00 €	61,82%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 869 201,17 €	483 000,00 €	896 847,67 €	38,13%	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 869 201,17 €	483 000,00 €	1 266 987,97 €	53,86%

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 187 017,41 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 0,00 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 187 017,41 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 370 140,30 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0,00 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... 370 140,30 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 825 395,98 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 979 852,47 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... - 154 456.49 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe - ASSAINISSEMENT EN REGIE.***

BUDGET ANNEXE – EAUX PLUVIALES URBAINES(SPA) (DELIBERATION N°142/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

(Cf tableaux pages suivantes)

■ EXECUTION BUDGETAIRE PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		BP 2020	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
011	Charges à caractère général	30 500,00 €	6 000,00 €	31 931,80 €	87,48%	75	Autres produits de gestion courante			271,84 €	
012	Charges de personnels et assimilées	15 000,00 €		11 742,00 €	78,28%	77	Produits exceptionnels	70 500,00 €		47 035,56 €	66,72%
TOTAL OPERATIONS REELLES		**45 500,00 €**	**6 000,00 €**	**43 673,80 €**	**84,80%**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		70 500,00 €	- €	47 307,40 €	**67,10%**
023	Virement à l'investissement	25 000,00 €	- 6 000,00 €	- €							
042	Transferts entre sections										
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**25 000,00 €**	**- 6 000,00 €**	**- €**	**0,00%**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**					
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**70 500,00 €**	**- €**	**43 673,80 €**	**61,95%**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**		**70 500,00 €**	**- €**	**47 307,40 €**	**67,10%**

SECTION D'INVESTISSEMENT										
DEPENSES						RECETTES				
Chapitres		BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation	Chapitres		BP 2020 + RAR	DM/BS	CA 2020	% de réalisation
23	Immobilisations en cours	25 000,00 €	- 6 000,00 €								
TOTAL OPERATIONS REELLES		**25 000,00 €**	**- 6 000,00 €**	**- €**	**0,00%**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		**- €**	**- €**	**- €**	
						021	Virement du fonctionnement	25 000,00 €	- 6 000,00 €		
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE				**- €**		**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**		**25 000,00 €**	**- 6 000,00 €**	**- €**	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**25 000,00 €**	**- 6 000,00 €**	**- €**	**0,00%**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**25 000,00 €**	**- 6 000,00 €**	**- €**	

■ **RESULTAT 2020 CONSTATE**

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 3 633.60 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 0.00 €
Résultat de fonctionnement 2020 cumulé ..... 3 633.60 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 0.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0.00 €
Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0,00 €
Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 3 633.60 €
Solde des restes à réaliser 2020 ..... (-) 3 633.60 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***approuvent le Compte Administratif de l'année 2020 du Budget Annexe – EAUX PLUVIALES URBAINES.***

BUDGET ANNEXE – PARC D'ACTIVITE CHER DU CERISIER (SPA) (DELIBERATION N°143/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Compte tenu de la mise en sommeil depuis fin 2019 du budget PA-Granderaie, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***prennent acte de l'absence d'écriture sur l'exercice et d'un Compte Administratif sans objet pour l'année 2020 du Budget Annexe – PA Cher du Cerisier.***

BUDGET ANNEXE – PARC D'ACTIVITE GRANDERAIE (SPA) (DELIBERATION N°144/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Compte tenu de la mise en sommeil depuis fin 2019 du budget PA-Granderaie, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri

LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***prennent acte de l'absence d'écriture sur l'exercice et d'un Compte Administratif sans objet pour l'année 2020 du Budget Annexe – PA-Granderaie.***

RETOUR DU PRESIDENT.

ARRIVEE DE MME DELPHINE BONNIN-GERMAN.

2-1-3 AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DEFINITIFS

Dès l'arrêt des comptes d'un exercice budgétaire, les dispositions en matière de finances locales prévoient de constater le résultat cumulé à la clôture et de le reporter sur l'exercice suivant en l'intégrant dans l'équilibre du budget de l'année N+1 sous forme de « report ».

Cette procédure impose la prise en compte de tous les résultats et reports, soit :

- le résultat de fonctionnement cumulé,
- le solde d'exécution de la section d'investissement cumulé et le solde des restes à réaliser de l'exercice clos qui constituent le « besoin » de financement d'investissement (ou « l'excédent » de financement d'investissement, le cas échéant).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif, et doit faire l'objet d'une délibération si la section d'investissement est déficitaire.

Dans ce cas, le Conseil Communautaire délibère sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement.

A l'inverse, si les résultats de chaque section sont excédentaires, aucune délibération n'est à prévoir et les reports sont effectués automatiquement sur chacune des sections du budget suivant.

BUDGET PRINCIPAL (DELIBERATION N°145/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Principal, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 778 117.72 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 2 209 092.72 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... 2 987 210.44 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 48 383.84 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... - 111 321.95 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... - 62 938.11 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 669 646.34 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 358 769.21 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... 310 877.13 €

→ **Excédent de financement cumulé de la section d'investissement ..... 247 939.02 €**

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***de voter la reprise des résultats 2020 du budget Principal, compte tenu des constats précédemment exposés ;***

  et

- ***de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :***

Report au compte 002 – dépense de fonctionnement du budget 2021 ..... 2 987 210.44 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 ..... 62 938.11 €

BUDGET ANNEXE ECOVILLAGE (DELIBERATION N°146/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Ecovillage, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 0.00 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 1 751.01 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... 1 751.01 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... (-) 562.71 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... (-) 1 188.30 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... (-) 1 751.01 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 0.00 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... 0.00 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement ..... 1 751.01 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

AbsTentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***de voter la reprise des résultats 2020 du budget annexe ECOVILLAGE, compte tenu des constats précédemment exposés ; et***

- ***de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :***

Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 2021 ..... 1 751.01 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 ..... 1 751.01 €

BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS ET SITES DIVERS (SPA) (DELIBERATION N°147/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Equipements et Sites divers, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 110 595.96 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté ..... 27 729.18 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... 138 325.14 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 23 435.65 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... (-) 161 760.79 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé .....(-) 138 325.14 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses .....0.00 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... 0.00 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement ..... 138 325.14€

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***de voter la reprise des résultats 2020 du budget annexe Equipements et Sites divers, compte tenu des constats précédemment exposés ; et***

- ***de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :***

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068) ... . 138 325,14 €

Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 2021 ..... 0.00 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 ..... 138 325.14 €

BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES (DELIBERATION N°148/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Immobilier d'Entreprises, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020..... 211 794.68 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté .....0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... 211 794.68 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... (-) 33 238.93 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté..... (-) 169 060.06 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé .....(-) 202 298.99 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses .....9 495.69 €

Solde des restes à réaliser 2020..... 0.00 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement ..... 211 794.68 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***de voter la reprise des résultats 2020 du budget annexe Immobilier d'Entreprises, compte tenu des constats précédemment exposés ; et***

- ***de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :***

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068) ..... 211 794.68 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 ..... 202 298.99 €

BUDGET ANNEXE PARC ANIMALIER (DELIBERATION N°149/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Parc animalier, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 75 842.87 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... 75 842.87 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... (-) 14 863.50 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... (-) 60 979.37 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... (-) 75 842.87 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 0.00 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... 0.00 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement ..... 75 842.87 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

***Ne participent pas au vote** : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).*

***Abstentions** : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,*

- *de voter la reprise des résultats 2020 du budget annexe Parc Animalier, compte tenu des constats précédemment exposés ; et*

- *de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :*

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068) ..... 75 842.87 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021..... 75 842.87 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS PUBLICS (SPIC) (DELIBERATION N°150/2021) *7-Finances Locales - 7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Transports Publics, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020..... 119 846.48 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 455 166.14 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... 575 012.62 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 .....- 129 256.55 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté..... 36 615.15 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé .....(-) 92 641.40 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses..... 35 659.37 €

Solde des restes à réaliser 2020.....(-) 35 659.37 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement ..... 128 300.77€

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

***Ne participent pas au vote** : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).*

***Abstentions** : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,*

- *de voter la reprise des résultats 2020 du budget annexe Transports Publics, compte tenu des constats précédemment exposés ; et*

- *de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :*

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068) ..... 128 300.77 €

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021 ..... 446 711.85 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 ..... 92 641.40 €

2-1-36 AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DEFINITIFS -BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES (DELIBERATION N°151/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Zones d'activités, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020.....5 335.52 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 7 326 994.39 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... 7 332 329.91 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... - 54 694.30 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté.....- 7 277 635.61 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé .....(-) 7 332 329.91 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses .....0.00 €

Solde des restes à réaliser 2020..... 0.00 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement ..... 7 332 329.91 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

***Ne participent pas au vote** : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).*

***Abstentions** : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri*

LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- *de voter la reprise des résultats 2020 du budget annexe ZONES D'ACTIVITES, compte tenu des constats précédemment exposés ; et*

- *de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :*

Report au compte 002 – recette de fonctionnement du budget 2021 ..... 7 332 329.91 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 ..... 7 332 329.91 €

BUDGET ANNEXE SPANC (SPIC) (DELIBERATION N°152/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe SPANC, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020 ..... (-) 4 625.55 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 17 376.38 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... (+) 12 750.83 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 31 993.18 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 10 436.37 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... (+) 42 429.55 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 0.00 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... 0.00 €

→ Excédent de financement cumulé de la section d'investissement ..... 42 429.55 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte des reports définitifs de clôture suivants :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021 ..... 12 750.83 €

Report au compte 001 – recette d'investissement du budget 2021 ..... 42 429.55 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN DELEGATION (SPIC) (DELIBERATION N°153/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Eau Potable en Délégation, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020 ..... 767 543.27 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... (+) 767 543.27 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... - 258 861.23 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0.00 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... (-) 258 861.23 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 165 447.13 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... (-) 165 447.13 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement ..... 424 308.36 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2020

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,
Décident :

- ***de voter la reprise des résultats 2020 du budget annexe Eau Potable en Délégation du Service Public, compte tenu des constats précédemment exposés ; et***

- ***de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :***

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068) ..... 424 308.36 €

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021 ..... 343 234.91 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 ..... 258 861.23 €

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE EN REGIE (SPIC) (DELIBERATION N°154/2021) *7-Finances Locales - 7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Eau Potable en Régie, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020 ..... 617 346.89 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... (+) 617 346.89 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 581 669.28 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0.00 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... (+) 581 669.28 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 310 668.12 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... (-) 310 668.12 €

→ Excédent de financement cumulé de la section d'investissement ..... 271 001.16 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte des reports définitifs de clôture suivants :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021 ..... 617 346.89 €

Report au compte 001 – recette d'investissement du budget 2021 ..... 581 669.28 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (SPIC) (DELIBERATION N°155/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Assainissement en Délégation de Service Public, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020 ..... 777 030.13 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... (+) 777 030.13 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... - 654 448.50 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0.00 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... (-) 654 448.50 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 60 765.45 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 75 949.20 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... (-) 15 183.75 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement ..... 669 632.25 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2020

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***de voter la reprise des résultats 2020 du budget annexe Assainissement en Délégation du Service Public, compte tenu des constats précédemment exposés ; et***
- ***de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :***

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068) ..... 669 632.25 €

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021 ..... 107 397.88 €

Report au compte 001 – dépense d'investissement du budget 2021 ..... 654 448.50 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE (SPIC) (DELIBERATION N°156/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Assainissement en Régie, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat d'exploitation 2020 ..... 187 017.41 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... (+) 187 017.41 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 370 140.30 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0.00 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... (+) 370 140.30 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 825 395.98 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 979 852.47 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... (-) 154 456.49 €

→ Excédent de financement cumulé de la section d'investissement ..... 215 683.81 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***de prendre acte des reports définitifs de clôture suivants :***

Report au compte 002 – recette d'exploitation du budget 2021 ..... 187 017.41 €

Report au compte 001 – recette d'investissement du budget 2021 ..... 370 140.30 €

BUDGET ANNEXE EAUX PLUVIALES URBAINES (SPIC) (DELIBERATION N°157/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions Budgétaires*

Concernant le budget annexe Eaux Pluviales Urbaines, les résultats 2020 sont constatés comme suit :

RESULTAT DEFINITIF DE CLÔTURE 2020

Résultat de fonctionnement 2020 ..... 3 633.60 €

Résultat d'exploitation antérieur reporté ..... 0.00 €

Résultat d'exploitation 2020 cumulé ..... 3 633.60 €

* * *

Solde d'exécution de la section d'investissement 2020 ..... 0.00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement antérieur reporté ..... 0.00 €

Solde d'exécution d'investissement 2020 cumulé ..... 0.00 €

+

Restes à réaliser 2020 – recettes ..... 0.00 €

Restes à réaliser 2020 – dépenses ..... 3 633.60 €

Solde des restes à réaliser 2020 ..... 3 633.60 €

→ Besoin de financement cumulé de la section d'investissement ..... 3 633.60 €

DELIBERATION DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

- ***de voter la reprise des résultats 2020 du budget annexe Eaux Pluviales Urbaines, compte tenu des constats précédemment exposés ; et***
- ***de voter l'affectation définitive des résultats 2020 comme suit :***

Couverture du besoin de financement de l'investissement (1068) ..... 3 633.60 €

2-1-4 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°70/2021 DU 15/04/2021 -VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (INCITATIVE) ANNEE 2021 (DELIBERATION N°158/2021) *7-Finances Locales -7.2 Fiscalité*

Le produit attendu de la TEOM 2021 est décliné comme suit :

	Base TEOM prévisionnelles 2021	Taux 2021 proposé	Produit attendu 2021 sur le taux (hors part incitative zone 2)	Part incitative estimée	Produit TEOM définitif 2021 (dont part incitative zone 2)
Zone 1	21 081 191 €	8,78%	1 850 929 €		1 850 929 €
Zone 2	12 044 744 €	11,71%	1 410 765 €	415 267 €	1 826 032 €
Total	**33 125 935 €**		**3 261 694 €**	**415 267 €**	**3 676 961 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

CONTRE : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

ABSTENTION : M. Michel PASTY,

Décident :

- ***de fixer à 8.78% le taux de TEOM applicable en 2021 sur la zone 1, soit sur la commune de Guéret,***

- ***de fixer à 11.71% le taux de TEOM applicable en 2021 sur la zone 2, soit les 24 autres communes de la Communauté d'Agglomération du grand Guéret ; et***

- ***d'acter l'impact de la part incitative estimée pour les communes de la zone 2 d'un montant de 415 267 € (non soumise à taux).***

2-1-5 ACTUALISATION DE LA DELIBERATION 68/21 DU 15/04/2021, PORTANT SUR LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (DELIBERATION N°159/2021) *7-Finances Locales -7.2 Fiscalité*

Suite à la réception de l'état 1259 et des remarques formulées par la DGFIPP et la Préfecture de la Creuse concernant la délibération n°68/21 du 15/04/2021, il convient d'apporter des précisions et d'ajuster les éléments financiers.

Le taux de CFE est fixé pour l'année 2021 à 32.59 % (identique à 2020).

Il convient de préciser que l'impact de dégrèvement de 2/3 de la CFE voté en séance du 30 juillet 2020 par la collectivité et applicable aux TPE et PME des secteurs « du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel » éligibles, n'est pas pris en compte pour déterminer le produit de CFE 2021. En revanche, il a bien un impact sur les recettes. Le dégrèvement à la charge de la collectivité est en effet, imputé sur les avances du mois de janvier et s'élève à 25 767 €.

La base CFE 2021 est évaluée par les services fiscaux à 8 355 583 € (pour rappel, celle de 2020 était de 8 253 381 €). Il convient donc de déduire de ce montant, la base exonérée correspondant aux locaux industriels, pour un montant de 989 612 €.
Au vu de ces éléments, la base d'imposition prévisionnelle 2021 est estimée à 7 365 971 €.

Cette perte de produit est compensée par une nouvelle allocation compensatrice d'un montant de 322 516 €.

Le montant total de la CFE (produit et allocations compensatrices) 2021 est estimé à 2 777 557 €, détaillés comme suit :

- Produit CFE : 2 400 254 €
- Allocations : 377 303 €
  - Réduction des bases des créations d'établissements : 588 €
  - Exonération en zones d'aménagement du territoire : 3 806 €
  - Locaux industriels : 322 516 €
  - Autres allocations : 50 393 € *(1)*

(1) il s'agit des allocations pour les exonérations :
- diffuseur de presse,
- bases minimum dont le CA est inférieur à 5 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. BRUNATI ne prenant pas part au vote (2 voix avec le pouvoir de Mme BOURDIER), prennent acte des ajustements et précisions apportés sur la cotisation foncière des entreprises et tels qu'expliqués ci-dessus.

2-1-6 ACTUALISATION DE LA DELIBERATION 69/21 DU 15/04/2021, PORTANT SUR LA FISCALITE MENAGE (DELIBERATION N°160/2021) *7-Finances Locales -7.2 Fiscalité*

Au vu des taux de fiscalité voté sur le foncier bâti et non bâti, lors du Conseil Communautaire en date du 15/04/2021 et de la réception de l'état 1259, il convient d'actualiser les produits fiscaux attendus sur 2021, comme suit :

Taxes foncières :

1- **Bases prévisionnelles 2021 état 1259 :**

- Bases foncier bâti : 31 903 000 € (bases mentionnées dans la délibération 69/21 = 32 489 370 €)
- Bases foncier non bâti : 844 800 € (bases mentionnées dans la délibération 69/21 = 845 798 €)

L'article 29 de la loi n°2020-1721 de finances de 2021 met en œuvre une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. Afin de ne pas pénaliser les collectivités, cette perte de bases concernant les locaux industriels est compensée aux collectivités, à partir du taux de Taxe sur le Foncier Bâti 2020, soit une compensation déterminée à 3 274 € pour la collectivité.

2- **Taux voté pour 2021** (lors du Conseil Communautaire du 15/04) :

- Taux foncier bâti : 4.42%
- Taux foncier non bâti : 4.53%

3- **Produit fiscal attendu (bases prévisionnelles état 1259 x taux proposés) :**

- Produit attendu sur le foncier bâti : 1 410 113 €
- Produit attendu sur le foncier non bâti : 38 269 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. BRUNATI ne prenant pas part au vote (2 voix avec le pouvoir de Mme BOURDIER), prennent acte des ajustements et précisions apportées sur les taxes foncières et la taxe d'habitation, tels qu'expliqués ci-dessus.

2-1-7 FONDS DE CONCOURS 2021 (DELIBERATION N°161/2021) *7-Finances Locales -7.8 Fonds de concours*

L'enveloppe destinée au fonds de concours s'élève à **100 000 € pour l'année 2021.**

S'agissant de la répartition des financements des projets, il est rappelé que le principe est l'interdiction des financements croisés et que l'EPCI est régi par le principe de la spécialité décliné en :

- Spécialité territoriale : intervention limitée à son périmètre,
- Spécialité fonctionnelle : intervention dans le champ des compétences qui ont été transférées par les communes membres.

Ce principe de spécialité se combine avec le principe d'exclusivité : une compétence ne peut être détenue que par une seule personne. Le budget des communes membres ne peut donc pas comporter de dépenses ou de recettes relatives à l'exercice des compétences qui ont été transférées à la Communauté d'Agglomération.

Le versement de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération à ses communes membres est néanmoins admis (art L.5216-VI du CGCT). Il n'est autorisé que pour les groupements à fiscalité propre, telle la Communauté d'Agglomération, et doit nécessairement avoir pour objet de **financer la réalisation d'un équipement** :

- Equipement de structure ou infrastructure ;
- Construction / réhabilitation ;
- Acquisition de bâtiment (ou de terrain si celui-ci a vocation à voir l'implantation d'une construction) ;
- Etudes suivies de réalisation :
- Matériels et mobiliers :
    - dont informatiques ;
    - dont mis en commun à l'échelle du territoire.

La Commune de Saint-Laurent a déposé la demande suivante :

Commune	Projet	Montant proposé
SAINT-LAURENT	Fourniture et installation d'une climatisation dans la partie « épicerie » du commerce multi services dont la commune est propriétaire des murs	3 500.00 €
TOTAL CUMULE DES SOLLICITATIONS		**3 500.00 €**

Dans ces conditions, après avis favorable de la Commission Finances du 16 juin 2021,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'attribuer le fonds de concours, tel que présenté ci-dessus ;***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'attribution des fonds de concours avec la Commune de Saint-Laurent ;***
  et
- ***d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

2-1-8 DECISIONS MODIFICATIVES

Le principe d'UNITE applicable aux budgets locaux prévoit la possibilité d'ajuster tout au long de l'année les prévisions budgétaires initiales, par le biais de décisions modificatives. Ces décisions modificatives restent soumises aux mêmes conditions de vote que le budget primitif, eu égard au principe de parallélisme des formes.

BUDGET PRINCIPAL -DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 (DELIBERATION N°162/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... 30 000.00 €

- Inscription nouveaux crédits (PCAET – bureau d'étude actualisation) .....30 000.00 €

Ajustement de crédits (virement sans impact budgétaire)

- 615221/955/0716 (réparation chauffe-eau camping) ..... - 1 000.00 €
- 615221/953/0716 ..... 1 000.00 €
- 60612/954/0716 ..... - 300.00 €
- 60612/8163/0716 (absence d'inscription de crédits au BP pour mandatement des factures énergie sur la fonction Réseaux) ..... 300.00 €

Chapitre 012 – Charges de personnels et assimilées ..... - 20 000.00 €

- Virement au chapitre 67 pour ajustement de la subvention d'équilibre sur le Budget Parc Animalier en vue de nouveaux investissements ..... 20 000.00 €

Chapitre 014 – Atténuation de produits ..... 25 763.00 €

- Ajustement du dégrèvement CFE (information de la DDFIP) ..... 25 763.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante ..... 7 517.82 €

- Inscription des crédits pour les créances admises en non-valeur (cf. délibération n°97/2021 du 11/05/21) ..... 5 717.82 €
- Complément de crédit au vu de la notification d'EVOLIS concernant la contribution forfaitaire ..... 1 800.00 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles ..... 25 000.01 €

- Subvention d'équilibre au Budget Annexe - Parc Animalier en vue de nouveaux investissements ..... 25 000.00 €
- Ajustement de la subvention d'équilibre au Budget immobilier d'entreprises suite à la mise en concordance du Compte Administratif et du Compte de Gestion ..... 0.01 €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions ..... 3 218.54 €

- Provisions pour créances douteuses (cf. délibération n°99/2021 du 11/05/21) ..... 3 218.54 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues ..... - 7 950.37 €

- Crédits nécessaires pour couvrir les nouveaux besoins ..... 2 950.37 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 73 – Impôts et Taxes : ..... - 262 869.00 €

Ajustement au vu de la réception de l'état 1259 et des délibérations prises lors du Conseil Communautaire du 11 mai 2021

- Ajustement des recettes « Taxe Habitation et Taxe Foncière » ..... 178 715.00 €
- Ajustement de la CVAE ..... 15 461.00 €
- Ajustement TASCOM ..... - 24 765.00 €
- Ajustement IFER ..... 1 122.00 €
- Ajustement panier fiscal ..... - 433 402.00 €

Chapitre 74 – Dotations et participations : ..... 326 418.00 €

Ajustement au vu de la réception de l'état 1259 et des délibérations prises lors du Conseil Communautaire du 11 mai 2021

- Ajustement compensation CFE/CVAE ..... 307 910.00 €
- Subvention Région Nouvelle Aquitaine (animation programme leader 2021) ..... 8 000.00 €
- Subvention Région Nouvelle Aquitaine (projet CoLabora – subv salaires) ..... 10 508.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	2 508 051,56 €	30 000,00 €	2 538 051,56 €	002	Excédents antérieurs reportés	2 954 501,20 €		2 954 501,20 €
012	Charges de personnels et assimilées	6 272 280,00 €	- 20 000,00 €	6 252 280,00 €	013	Atténuation de charges	- €		- €
014	Atténuation de produits	4 866 065,57 €	25 763,00 €	4 891 828,57 €	70	Produits des services	880 025,85 €		880 025,85 €
65	Autres charges de gestion courante	5 492 829,14 €	7 517,82 €	5 500 346,96 €	73	Impôts et taxes	15 226 651,01 €	- 262 869,00 €	14 963 782,01 €
66	Charges financières	123 100,00 €		123 100,00 €	74	Dotations et participations	3 645 415,53 €	326 418,00 €	3 971 833,53 €
67	Charges exceptionnelles	1 491 498,37 €	25 000,01 €	1 516 498,38 €	75	Autres produits de gestion courante	377 542,56 €		377 542,56 €
68	Dotations aux provisions	9 000,00 €	3 218,54 €	12 218,54 €	76	Produits financiers			- €
022	Dépenses imprévues	71 000,00 €	- 7 950,37 €	63 049,63 €	77	Produits exceptionnels	122 275,77 €		122 275,77 €
				- €	78	Reprise sur provisions			- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		20 833 824,64 €	63 549,00 €	20 897 373,64 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		23 206 411,92 €	63 549,00 €	23 269 960,92 €
023	Virement à l'investissement	1 536 587,28 €		1 536 587,28 €					- €
042	Transferts entre sections	836 000,00 €		836 000,00 €	042	Transferts entre sections	- €		- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		2 372 587,28 €	- €	2 372 587,28 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		23 206 411,92 €	63 549,00 €	23 269 960,92 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		23 206 411,92 €	63 549,00 €	23 269 960,92 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 204 – Subvention d'équipement ..... 58 132.00 €

- Attribution de nouvelles aides suite au versement du solde du contrat Booster (CD23) ..... 58 132.00 €

Chapitre 23 – Immobilisation en cours ..... 106 900.63 €

- Variable d'ajustement pour l'équilibre de la DM ..... 106 900.63 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – Subvention d'investissement ..... 165 032.63 €

- Subvention Région Nouvelle Aquitaine (opération Tiers lieu) ..... 106 900.63 €
- Subvention CD23 (solde contrat booster) ..... 58 132.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	62 938,11 €		62 938,11 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
16	Emprunts et dettes	895 649,48 €		895 649,48 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTV	200 000,00 €		200 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	150 554,51 €		150 554,51 €	13	Subventions d'investissement	827 686,34 €	165 032,63 €	992 718,97 €
204	Subventions d'équipement	754 689,14 €	58 132,00 €	812 821,14 €	16	Emprunts à mobiliser	6 800,00 €		6 800,00 €
21	Immobilisations corporelles	543 640,31 €		543 640,31 €	23	Immobilisation en cours	82 891,97 €		82 891,97 €
23	Immobilisations en cours	1 045 649,48 €	106 900,63 €	1 152 550,11 €	27	Remboursement prêts (rembours vente Z	196 648,53 €		196 648,53 €
26	Participation créances rattachées à des participations	5 000,00 €		5 000,00 €			- €		- €
27	Immobilisations financières (avances rembours ECOVILL et ZA)	228 493,09 €		228 493,09 €			- €		- €
		- €		- €			- €		- €
4581	Opérations pour le compte de tiers	- €		- €	4582	Opérations pour le compte de tiers	- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 686 614,12 €	165 032,63 €	3 851 646,75 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 314 026,84 €	165 032,63 €	1 479 059,47 €
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	1 536 587,28 €		1 536 587,28 €
040	Transferts entre sections	- €		- €	040	Transferts entre sections	836 000,00 €		836 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €		- €	041	Opérations patrimoniales	- €		- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		2 372 587,28 €	- €	2 372 587,28 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 686 614,12 €	165 032,63 €	3 851 646,75 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 686 614,12 €	165 032,63 €	3 851 646,75 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 16 juin 2021,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,
décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

BUDGET ANNEXE – IMMOBILIER ENTREPRISES -DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 (DELIBERATION N°163/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... 0.00 €

- 60631/9063/0716 (ajustement des crédits, besoins 2021) ..... 500.00 €
- 60631/9063/02014 (ajustement des crédits, pour couvrir nouveaux besoins au 60631) ..... - 500.00 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante ..... 6 057.40 €

- Créances admises en non-valeur (cf. délibération n°97/2021 du 11/05/21) ..... 0.20 €
- Nouvelles créances admises en non-valeur (clôture insuffisance d'actif) ..... 6 057.20 €

Chapitre 66 – Charges financières ..... - 982.12 €

- Transfert de crédits au chapitre 68 ..... - 982.12 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles ..... 0.43 €

- Ajustement des crédits (annulation titre sur exercice antérieurs – clôture insuffisance d'actif) ..... 0.43 €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions ..... - 982.12 €

- Provisions pour créances douteuses (cf délibération n°100/2021 du 11/05/21) ..... - 982.12 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues ..... 524.01 €

- Inscription de crédit au chapitre, suite à des nouvelles recettes ..... 524.01 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ..... 6 460.00 €

- Régularisation de Loyers ..... 6 460.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	301 723,00 €	- €	301 723,00 €	002	**Excédents antérieurs reportés**	- €		- €
012	Charges de personnels et assimilées	137 070,00 €		137 070,00 €	013	Atténuation de charges	- €		- €
65	Autres charges de gestion courante	1 808 240,20 €	6 057,40 €	1 814 297,60 €	70	Produits des services	20 210,72 €		**20 210,72 €**
66	Charges financières	56 300,00 €	- 982,12 €	55 317,88 €	74	Dotations et participations	- €		- €
67	Charges exceptionnelles	90 852,27 €	0,43 €	90 852,70 €	75	Autres produits de gestion courante	520 597,60 €	6 460,00 €	**527 057,60 €**
68	Dotations aux provisions	1 800,00 €	982,12 €	2 782,12 €	77	Produits exceptionnels	525 491,37 €		**525 491,37 €**
022	Dépenses imprévues		402,17 €	402,17 €	78	Reprise sur amortissement et provisions	1 710 685,78 €		**1 710 685,78 €**
TOTAL OPERATIONS REELLES		**2 395 985,47 €**	**6 460,00 €**	**2 402 445,47 €**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		2 776 985,47 €	6 460,00 €	**2 783 445,47 €**
023	Virement à l'investissement	291 000,00 €		291 000,00 €					- €
042	Transferts entre sections	90 000,00 €		90 000,00 €					- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**381 000,00 €**	- €	**381 000,00 €**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**2 776 985,47 €**	**6 460,00 €**	**2 783 445,47 €**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**		**2 776 985,47 €**	**6 460,00 €**	**2 783 445,47 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	202 298,99 €		202 298,99 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
16	Emprunts et dettes	291 000,00 €		291 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	211 794,68 €		211 794,68 €
20	Immobilisations corporelles	- €		- €	13	Subventions d'investissement	14 756,00 €		14 756,00 €
21	Immobilisations corporelles	41 484,69 €		41 484,69 €	16	Emprunts et dettes	- €		- €
23	Immobilisations en cours	72 767,00 €		72 767,00 €					- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		607 550,68 €	- €	607 550,68 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		226 550,68 €	- €	226 550,68 €
				- €	021	Virement du fonctionnement	291 000,00 €		291 000,00 €
				- €	040	Transferts entre sections	90 000,00 €		90 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE			- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		381 000,00 €	- €	381 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		607 550,68 €	- €	607 550,68 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		607 550,68 €	- €	607 550,68 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

2-1-49 BUDGET ANNEXE – ZONES D'ACTIVITES -DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 (DELIBERATION N°164/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 66 – Charges Financières ..... - 15.47 €

- Ajustement de crédits pour transfert au chapitre 68 ..... - 15.47 €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions ..... 15.47 €

- Provisions pour créances douteuses (6817 -cf délibération n°102/2021 du 11/05/21) ..... 15.47 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	50 000,00 €		50 000,00 €	002	Excédents antérieurs reportés	7 332 329,91 €		7 332 329,91 €
66	Charges financières	37 000,00 €	- 15,47 €	36 984,53 €	70	Produits des services	112 290,14 €		112 290,14 €
68	Dotations aux provisions		15,47 €	15,47 €	75	Autres produits de gestion courante	5 356,91 €		5 356,91 €
				- €	77	Produits exceptionnels	84 358,39 €		84 358,39 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		87 000,00 €	- €	87 000,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		7 534 335,35 €	- €	7 534 335,35 €
023	Virement à l'investissement	7 337 686,82 €		7 337 686,82 €	042	Transferts entre sections	12 455 798,74 €		12 455 798,74 €
042	Transferts entre sections - Stock initial	12 368 798,74 €		12 368 798,74 €	043	Opération d'ordre intérieur section	37 000,00 €		37 000,00 €
	Transferts entre sections - Stock vendu	196 648,53 €		196 648,53 €					- €
043	Opération d'ordre intérieur section	37 000,00 €		37 000,00 €					- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		19 940 134,09 €	- €	19 940 134,09 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		12 492 798,74 €	- €	12 492 798,74 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		20 027 134,09 €	- €	20 027 134,09 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		20 027 134,09 €	- €	20 027 134,09 €
							Solde Fonctionnement		- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	7 332 329,91 €		7 332 329,91 €	001	Excédents antérieurs reportés			- €
16	Emprunts et dettes	136 000,00 €		136 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves			- €
	Remboursement avance remb au budget principal suite à vente	196 648,53 €		196 648,53 €	16	Avance remboursable du principal	217 643,09 €		217 643,09 €
TOTAL OPERATIONS REELLES		7 664 978,44 €	- €	7 664 978,44 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		217 643,09 €	- €	217 643,09 €
040	Transferts entre sections	12 455 798,74 €		12 455 798,74 €	040	Transferts entre sections stock initial	12 368 798,74 €		12 368 798,74 €
				- €		Transferts entre sections - stock vendu	196 648,53 €		196 648,53 €
				- €	021	Virement du fonctionnement	7 337 686,82 €		7 337 686,82 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		12 455 798,74 €	- €	12 455 798,74 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		19 903 134,09 €	- €	19 903 134,09 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		20 120 777,18 €	- €	20 120 777,18 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		20 120 777,18 €	- €	20 120 777,18 €
							Solde Investissement		- €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

Décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE DELEGATION -DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 (DELIBERATION N°165/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles ..... 96 334.36 €

- Remboursement commune de Ste Feyre.....96 334.36 €
  (solde 2019 SAUR, versé à tort à la CAGG sur P503)

Chapitre 023 – Virement à l'Investissement :..... - 96 334.36 €

- Ajustement du chapitre pour financement des charges exceptionnelles..... - 96 334.36 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	159 300,00 €		159 300,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté	343 234,91 €		343 234,91 €
012	Charges de personnels et assimilées	49 569,00 €		49 569,00 €	013	Atténuation de charges			- €
014	Atténuations de produits				70	Prestations de services	800 000,00 €		800 000,00 €
022	Dépenses imprévues	15 000,00 €		15 000,00 €	73	Produits issus de la fiscalité			- €
65	Autres charges de gestion courante				74	Subventions d'exploitation			- €
66	Charges financières	37 100,00 €		37 100,00 €	75	Autres produits de gestion courante			- €
67	Charges exceptionnelles	- €	96 334,36 €	- €	77	Produits exceptionnels	- €		- €
68	Dotations aux provisions	- €		- €	78	Reprises sur provisions			- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		260 969,00 €	96 334,36 €	260 969,00 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		1 143 234,91 €	- €	1 143 234,91 €
023	Virement à l'investissement	488 504,87 €	- 96 334,36 €	488 504,87 €					- €
042	Transferts entre sections	430 000,00 €		430 000,00 €	042	Transferts entre sections	36 238,96 €		36 238,96 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		918 504,87 €	- 96 334,36 €	918 504,87 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		36 238,96 €	- €	36 238,96 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		1 179 473,87 €	- €	1 179 473,87 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		1 179 473,87 €	- €	1 179 473,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23 – Immobilisation en cours..... - 96 334.36 €

- Ajustement des crédits..... -96 334.36 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 – Virement du fonctionnement : ..... - 96 334.36 €

- Ajustement du chapitre ..... - 96 334.36 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	258 861,23 €		**258 861,23 €**	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
020	Dépenses imprévues	- €		- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	424 308,36 €		**424 308,36 €**
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	- €		- €	16	Emprunts et dettes	- €		- €
16	Emprunts et dettes	162 000,00 €		**162 000,00 €**	13	Subvention d'investissement	194 200,00 €		**194 200,00 €**
20	Immobilisations incorporelles	230 000,00 €		**230 000,00 €**	27	Autres immobilisations financières	- €		- €
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €		**25 000,00 €**			- €		- €
23	Immobilisations en cours	824 913,04 €	- 96 334,36 €	**728 578,68 €**			- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		**1 500 774,27 €**	**- €**	**1 404 439,91 €**	TOTAL OPERATIONS REELLES		**618 508,36 €**	**- €**	**618 508,36 €**
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	488 504,87 €	- 96 334,36 €	**392 170,51 €**
040	Transferts entre sections	36 238,96 €		**36 238,96 €**	040	Transferts entre sections	430 000,00 €		**430 000,00 €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**36 238,96 €**	**- €**	**36 238,96 €**	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**918 504,87 €**	**- 96 334,36 €**	**822 170,51 €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**1 537 013,23 €**	**- 96 334,36 €**	**1 440 678,87 €**	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 537 013,23 €**	**- 96 334,36 €**	**1 440 678,87 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 16 juin 2021,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,
décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE EN REGIE -DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 (DELIBERATION N°166/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... 0.00 €

- 611 – prestations de services ..... - 6 000.00 €
- 6226 – honoraires (nouvelle dépense) ..... 6 000.00 €

Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... 5.67 €

- Ajustement du R002 suite à la mise en concordance du CA/CDG..... 5.67 €

■ RECETTES D'EXPLOITATION

002 – résultat d'exploitation reporté :..... 5.67 €

- Régularisation du résultat reporté suite mise en concordance du CA et CDG..... 5.67 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	1 162 154,00 €		1 162 154,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté	617 341,22 €	5,67	617 346,89 €
012	Charges de personnels et assimilées	430 535,00 €		430 535,00 €	013	Atténuation de charges			- €
014	Atténuations de produits	176 000,00 €		176 000,00 €	70	Prestations de services	1 803 140,00 €		1 803 140,00 €
022	Dépenses imprévues	46 000,00 €	5,67 €	46 005,67 €	73	Produits issus de la fiscalité			- €
65	Autres charges de gestion courante	10 606,00 €		10 606,00 €	74	Subventions d'exploitation			- €
66	Charges financières	36 006,00 €		36 006,00 €	75	Autres produits de gestion courante			- €
67	Charges exceptionnelles	2 650,00 €		2 650,00 €	77	Produits exceptionnels			- €
68	Dotations aux provisions			- €	78	Reprises sur provisions			- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 863 951,00 €	5,67 €	1 863 956,67 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 420 481,22 €	5,67 €	2 420 486,89 €
023	Virement à l'investissement	262 630,22 €		262 630,22 €					- €
042	Transferts entre sections	360 000,00 €		360 000,00 €	042	Transferts entre sections	66 100,00 €		66 100,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		622 630,22 €	- €	622 630,22 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		66 100,00 €	- €	66 100,00 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		2 486 581,22 €	5,67 €	2 486 586,89 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		2 486 581,22 €	5,67 €	2 486 586,89 €
									- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles..... 0.00 €

- Nouveaux besoins au 2183/0768 (acquisition de matériel informatique) .....10 000.00 €
- Ressources pour financer les nouveaux besoins (2188/0735) ..... - 10 000.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT								
DEPENSES					RECETTES			
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	- €		- €	001	Excédents antérieurs reportés	581 669,28 €		581 669,28 €
020	Dépenses imprévues	- €		- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	- €		- €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	- €		- €	16	Emprunts et dettes	667 959,50 €		667 959,50 €
16	Emprunts et dettes	65 000,00 €		65 000,00 €	13	Subvention d'investissement	1 197 749,35 €		1 197 749,35 €
20	Immobilisations incorporelles	61 200,00 €		61 200,00 €	27	Autres immobilisations financières	- €		- €
21	Immobilisations corporelles	108 225,86 €	- €	108 225,86 €			- €		- €
23	Immobilisations en cours	2 769 482,49 €		2 769 482,49 €			- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		3 003 908,35 €	- €	3 003 908,35 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 447 378,13 €		2 447 378,13 €
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	262 630,22 €		262 630,22 €
040	Transferts entre sections	66 100,00 €		66 100,00 €	040	Transferts entre sections	360 000,00 €		360 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		66 100,00 €	- €	66 100,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		622 630,22 €		622 630,22 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		3 070 008,35 €	- €	3 070 008,35 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 070 008,35 €		3 070 008,35 €
									- €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 16 juin 2021,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT EN REGIE -DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 (DELIBERATION N°167/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 022 – Dépenses imprévues..... 582.03 €

- Ajustement du R002 suite à la mise en concordance du CA/CDG..... 582.03 €

■ RECETTES D'EXPLOITATION

002 – résultat d'exploitation reporté :..... 582.03 €

- Régularisation du résultat reporté suite mise en concordance du CA et CDG..... 582.03 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	432 240,00 €		432 240,00 €	002	Résultat d'exploitation reporté	186 435,38 €	582,03 €	187 017,41 €
012	Charges de personnels et assimilées	55 916,00 €		55 916,00 €	013	Atténuation de charges			- €
014	Atténuations de produits	50 000,00 €		50 000,00 €	70	Prestations de services	644 316,00 €		644 316,00 €
022	Dépenses imprévues	663,87 €	582,03 €	1 245,90 €	73	Produits issus de la fiscalité			- €
65	Autres charges de gestion courante	- €		- €	74	Subventions d'exploitation			- €
66	Charges financières	89 000,00 €		89 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante			- €
67	Charges exceptionnelles	900,00 €		900,00 €	77	Produits exceptionnels	- €		- €
68	Dotations aux provisions			- €	78	Reprises sur provisions			- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		628 719,87 €	582,03 €	629 301,90 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		830 751,38 €	582,03 €	831 333,41 €
023	Virement à l'investissement	- €		- €					- €
042	Transferts entre sections	340 000,00 €		340 000,00 €	042	Transferts entre sections	137 968,49 €		137 968,49 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		340 000,00 €	- €	340 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		137 968,49 €	- €	137 968,49 €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		968 719,87 €	582,03 €	969 301,90 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		968 719,87 €	582,03 €	969 301,90 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 – EMPRUNTS..... 32 000.00 €

- Nouveaux besoins (mauvais dispatching des emprunts sur Fi Active).....32 000.00 €

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles ..... 0.00 €

- Nouveaux besoins au 21562/022 (acquisition d'une pompe).....918.00 €
- Ressources pour financer les nouveaux besoins (2183/0768) .....- 918.00 €

Chapitre 23 – Immobilisation en cours..... - 59 289.07 €

- Suppression de l'opération (St Vaury)..... - 47 200.00 €
- Ressource pour financer la régularisation des emprunts ..... - 12 089.07 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 13 – Subvention d'investissement ..... -27 200.00 €

- Subvention non retenue en DETR (St Vaury)..... - 27 200.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	- €		- €	001	Excédents antérieurs reportés	370 229,37 €	- 89,07 €	370 140,30 €
020	Dépenses imprévues	- €		- €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	- €		- €
10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	- €		- €	16	Emprunts et dettes	188 517,87 €		188 517,87 €
16	Emprunts et dettes	190 000,00 €	32 000,00 €	222 000,00 €	13	Subvention d'investissement	1 740 440,61 €	- 27 200,00 €	1 713 240,61 €
20	Immobilisations incorporelles	99 550,00 €		99 550,00 €	27	Autres immobilisations financières	- €		- €
21	Immobilisations corporelles	6 998,04 €	- €	6 998,04 €			- €		- €
23	Immobilisations en cours	2 204 671,32 €	- 59 289,07 €	2 145 382,25 €			- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		2 501 219,36 €	- 27 289,07 €	2 473 930,29 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 299 187,85 €	- 27 289,07 €	2 271 898,78 €
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	- €		- €
040	Transferts entre sections	137 968,49 €		137 968,49 €	040	Transferts entre sections	340 000,00 €		340 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		137 968,49 €	- €	137 968,49 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		340 000,00 €	- €	340 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 639 187,85 €	- 27 289,07 €	2 611 898,78 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 639 187,85 €	- 27 289,07 €	2 611 898,78 €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 16 juin 2021,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Ne participent pas au vote : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

BUDGET ANNEXE – TRANSPORTS PUBLICS -DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 (DELIBERATION N°168/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 66 – Charges financières ..... - 529.28 €

- Transfert de crédits au chapitre 68 ..... - 529.28 €

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles ..... -500.00 €

- Ajustement de crédits (annulation de titres sur exercice antérieur) ..... - 500.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002 – résultat d'exploitation reporté :..... - 29.28 €

- Régularisation du résultat reporté suite mise en concordance du CA et CDG.....- 29.28 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'EXPLOITATION									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	1 492 605,38 €		1 492 605,38 €	002	Résultat d'exploitation reporté	446 741,13 €	-29,28	446 711,85 €
012	Charges de personnels et assimilées	439 327,00 €		439 327,00 €	013	Atténuation de charges	- €		- €
022	Dépenses imprévues	- €		- €	70	Prestations de services	80 000,00 €		80 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6,00 €		6,00 €	73	Produits issus de la fiscalité	1 100 000,00 €		1 100 000,00 €
66	Charges financières	27 250,00 €	- 529,28 €	26 720,72 €	74	Subventions d'exploitation	595 447,25 €		595 447,25 €
67	Charges exceptionnelles	- €	500,00 €	500,00 €	75	Autres produits de gestion courante	- €		- €
68	Dotations aux provisions	- €		- €	77	Produits exceptionnels	- €		- €
				- €	78	Reprises sur provisions	- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		1 959 188,38 €	- 29,28 €	1 959 159,10 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		2 222 188,38 €	- 29,28 €	2 222 159,10 €
023	Virement à l'investissement	191 000,00 €		191 000,00 €					- €
042	Transferts entre sections	72 000,00 €		72 000,00 €					- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		263 000,00 €	- €	263 000,00 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		2 222 188,38 €	- 29,28 €	2 222 159,10 €	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		2 222 188,38 €	- 29,28 €	2 222 159,10 €
							Solde fonctionnement		- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	92 641,40 €		92 641,40 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
16	Emprunts et dettes	191 000,00 €		191 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068)	128 300,77 €		128 300,77 €
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00 €		15 000,00 €	16	Emprunts et dettes	- €		- €
21	Immobilisations corporelles	38 333,87 €		38 333,87 €			- €		- €
23	Immobilisations en cours	54 325,50 €		54 325,50 €			- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		391 300,77 €	- €	391 300,77 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		128 300,77 €	- €	128 300,77 €
		- €		- €	021	Virement du fonctionnement	191 000,00 €		191 000,00 €
		- €		- €	040	Transferts entre sections	72 000,00 €		72 000,00 €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		263 000,00 €	- €	263 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		391 300,77 €	- €	391 300,77 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		391 300,77 €	- €	391 300,77 €
									- €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

<u>Ne participent pas au vote</u> : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

<u>Abstentions</u> : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri

LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et***

- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

BUDGET ANNEXE – PARC ANIMALIER -DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 (DELIBERATION N°169/2021) *7-Finances Locales -7.1 Décisions budgétaires*

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... - 6 000.00 €

- 615231/957/0303 (ajustement des crédits pour transfert en section d'investissement) .....- 1 000.00 €
- 615231/957/0716 (ajustement des crédits pour transfert en section d'investissement) .....- 5 000.00 €

Chapitre 66 – Charges financières .....- 286.88 €

- Transfert de crédits au chapitre 68 pour couvrir nouvelle dépense (cf. délibération n°103/2021 du 11/05/21) .....- 286.88 €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions .....286.88 €

- Provisions pour créances douteuses (cf. délibération n°103/2021 du 11/05/21) .....286.88 €

023 – Virement à la section d'investissement.....31 000.00 €

- Virement à la section d'investissement pour nouveaux projets .....31 000.00 €

■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : ..... 25 000.00 €

- Ajustement de la subvention d'équilibre du budget Principal en vue de nouveaux investissements de sécurité .....25 000.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	312 416,00 €	- 6 000,00 €	**306 416,00 €**	002	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
012	Charges de personnels et assimilées	340 450,00 €		**340 450,00 €**	013	Atténuation de charges	- €		- €
022	Dépenses imprévues	200		**200,00 €**	70	Produits des services	565 000,00 €		**565 000,00 €**
65	Autres charges de gestion courante	45 006,00 €		**45 006,00 €**	74	Dotations et participations	- €		- €
66	Charges financières	16 950,00 €	- 286,88 €	**16 663,12 €**	75	Autres produits de gestion courante	- €		- €
67	Charges exceptionnelles	- €		- €	77	Produits exceptionnels	298 722,00 €	25 000,00 €	**323 722,00 €**
68	Dotations aux provisions	- €	286,88 €	**286,88 €**					- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		**715 022,00 €**	**- 6 000,00 €**	**709 022,00 €**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		863 722,00 €	25 000,00 €	**888 722,00 €**
023	Virement à l'investissement	112 700,00 €	31 000,00 €	**143 700,00 €**					- €
042	Transferts entre sections	36 000,00 €		**36 000,00 €**					- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**148 700,00 €**	**31 000,00 €**	**179 700,00 €**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		**863 722,00 €**	**25 000,00 €**	**888 722,00 €**	**TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT**		**863 722,00 €**	**25 000,00 €**	**888 722,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 – Immobilisation corporelles ..... 5 000.00 €

- Nouveaux investissements (cheptel et 20 ans du parc) .....5 000.00 €

Chapitre 23 – Immobilisation en cours..... 26 000.00 €

- Nouveaux investissements (starming, obligatoire en terme de sécurité) .....26 000.00 €

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

021 – Virement de la section de fonctionnement..... 31 000.00 €

- Virement de la section de fonctionnement pour nouveaux projets.....31 000.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	75 842,87 €		75 842,87 €	001	Excédents antérieurs reportés	- €		- €
16	Emprunts et dettes	106 000,00 €		106 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (c/1068	75 842,87 €		75 842,87 €
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €		**1 500,00 €**	13	Subventions d'investissement	18 800,00 €		**18 800,00 €**
21	Immobilisations corporelles	- €	5 000,00 €	**5 000,00 €**	16	Emprunts et dettes	- €		- €
23	Immobilisations en cours	60 000,00 €	26 000,00 €	**86 000,00 €**			- €		- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		**243 342,87 €**	**31 000,00 €**	**274 342,87 €**	**TOTAL OPERATIONS REELLES**		**94 642,87 €**	**- €**	**94 642,87 €**
				- €	021	Virement de la section de fonct.	112 700,00 €	31 000,00 €	**143 700,00 €**
040	Transferts entre sections			- €	040	Transferts entre sections	36 000,00 €		**36 000,00 €**
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		**- €**	**- €**	**- €**	**TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE**		**148 700,00 €**	**31 000,00 €**	**179 700,00 €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**243 342,87 €**	**31 000,00 €**	**274 342,87 €**	**TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT**		**243 342,87 €**	**31 000,00 €**	**274 342,87 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 16 juin 2021,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

***Ne participent pas au vote* : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).**

***Abstentions* : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,**

décident :

- ***d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et***
- ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

BUDGET ANNEXE – SPANC -DECISION MODIFICATIVE N°1 - 2021 (DELIBERATION N°170/2021)

7-Finances Locales -7.1 Décisions budgétaires

La décision modificative n°1 concerne les écritures suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – Charges à caractère général ..... - 12.96 €

- Frais bancaires (nouveaux crédits suite à la mise en place de payfip) ..... 50.00 €
- Fournitures administratives (ajustement des crédits, pour couvrir nouveaux besoins au 627) .....- 50.00 €
- Carburant (ajustement pour couvrir les nouveaux besoins au chapitre 68) .....- 12.96 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante ..... 848.26 €

- Créances admises en non-valeur (cf. délibération n°98/2021 du 11/05/21) .....848.26 €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions .....- 835.30 €

- Provisions pour créances douteuses (6817 – cf.délibération n°100/2021 du 11/05/21) ....664.70 €
- Reprise des provisions pour litiges (6875) .....- 1 500.00 €

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
011	Charges à caractère général	7 576,82 €	- 12,96 €	7 563,86 €	002	Excédents antérieurs reportés	12 750,83 €		12 750,83 €
012	Charges de personnels et assimilées	51 771,91 €		51 771,91 €	70	Ventes, prestations de service	31 020,00 €		31 020,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6,00 €	848,26 €	854,26 €	74	Subventions d'exploitation			- €
66	Charges financières			- €	75	Autres produits de gestion courante			- €
67	Charges exceptionnelles	11 650,00 €		11 650,00 €	77	Produits exceptionnels	29 200,00 €		29 200,00 €
68	Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	1 500,00 €	- 835,30 €	664,70 €	013	Atténuations de charges			- €
TOTAL OPERATIONS REELLES		72 504,73 €	- €	72 504,73 €	TOTAL OPERATIONS REELLES		72 970,83 €	- €	72 970,83 €
023	Virement à l'investissement	- €		- €					- €
042	Transferts entre sections	466,10 €		466,10 €					- €
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		466,10 €	- €	466,10 €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		72 970,83 €	- €	72 970,83 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		72 970,83 €	- €	72 970,83 €
									- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

■ RECAPITULATIF PAR CHAPITRE BUDGETAIRE

SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021	Chapitres		BP 2021	DM N°1	Crédits 2021
001	Déficits antérieurs reportés	- €			001	Excédents antérieurs reportés	42 429,55 €		
20	Immobilisations incorporelles	- €			16	Emprunts et dettes	- €		
21	Immobilisations corporelles	11 368,50 €							
4581	Opérations pour le compte de tiers	100 377,15 €			4582	Opérations pour le compte de tiers	68 850,00 €		
TOTAL OPERATIONS REELLES		111 745,65 €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS REELLES		111 279,55 €	- €	- €
					021	Virement de la section de fonct.	- €		- €
					040	Transferts entre sections	466,10 €		
TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		- €	- €	- €	TOTAL OPERATIONS POUR ORDRE		466,10 €	- €	- €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		111 745,65 €	- €	- €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		111 745,65 €	- €	- €
									- €

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, en date du 16 juin 2021,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

<u>Ne participent pas au vote</u> : M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme Sylvie BOURDIER).

<u>Abstentions</u> : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

décident :

- *d'approuver les modifications budgétaires ci-dessus présentées ; et*

➢ ***de charger Monsieur le Président de leur exécution.***

2-1-9 ENGAGEMENT PARTENARIAL ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET ET LA TRESORERIE PRINCIPALE DE GUERET (DELIBERATION N°171/2021) *7-Finances Locales -7.10 Divers*

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Trésorerie principale de Guéret ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et de se fixer une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès, en matière de gestion publique locale :

- ✓ faciliter le travail de gestion de l'ordonnateur, en développant, en enrichissant et en dématérialisant les échanges ;
- ✓ améliorer le service aux usagers par la maîtrise des délais de paiement et l'amélioration des conditions de recouvrement et en optimisant les processus de recettes et de dépenses ;
- ✓ offrir une meilleure lisibilité aux décideurs, en renforçant la fiabilité des comptes et la démarche de Contrôle Interne Comptable et Financier ;
- ✓ développer l'expertise comptable, fiscale et financière au service des responsables.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver la Convention d'Engagement partenarial entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et la Trésorerie Principale de Guéret dans les conditions précisées en annexe ; et***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.***

2-2 COMMANDE PUBLIQUE

2-2-1 COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A M. LE PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS (DELIBERATION N°172/2021) *1- Commande publique -1.1 Marchés publics*

Rapporteur : M. le Président

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération n°107/20 prise le 30 juillet 2020 par le Conseil Communautaire, le Président de la Communauté d'Agglomération doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.
La liste des marchés conclus par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, pour la période du 1er novembre 2020 au 31 avril 2021, conformément à la délégation du Conseil Communautaire susvisée, est récapitulée dans le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte du compte-rendu présenté par Monsieur le Président dans le cadre de ses attributions en matière de passation de marchés publics et accords/cadres.

Marchés publics et accords-cadres conclus du 1er novembre 2020 au 31 avril 2021 (Délégation du Conseil Communautaire au Président du 30 juillet 2020– délibération n°107/20)

MARCHES DE SERVICES

Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date Notification	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de prise des compétences Eau Potable et Assainissement Collectif pour l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000) à la sortie des syndicats		Groupement conjoint avec mandataire solidaire composé de : Mandataire : **Cabinet MERLIN** 38 rue Sarlième 63800 COURNON Co-traitants : **VRD EAU** 61 rue de Vernet 23000 GUERET **Et** FCL GERER LA CITE 87 Rue Saint-Lazare 75009 PARIS	39 600 € HT	14/10/2020	15 mois
Suivi et animation de l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) du centre-ville de Guéret pilotée par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000)		Groupement conjoint avec mandataire solidaire composé de : Mandataire : **SOLIHA LIMOUSIN** Solidaires pour l'Habitat Immeuble le Danube 44 rue Rhin et Danube 87280 LIMOGES Co-traitants : **SARL LE CREUSET MEDITERRANEE** **247 Chemin de la Peyroua** **83690 SALERNES** **Et** **Benjamin Arcus sociologue – urbaniste** Agence Arcus 54 avenue Jean Jaurès 33150 CENON	550 700 € HT	18/11/2020	60 mois

Marchés publics et accords-cadres conclus du 1er novembre 2020 au 31 avril 2021
(Délégation du Conseil Communautaire au Président du 30 juillet 2020– délibération n°107/20)

MARCHES DE SERVICES					
Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	**Désignation du lot**	**Entreprise Titulaire**	**Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre**	**Date Notification**	**Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution**
Maîtrise d'œuvre pour la construction du local technique de la piste VTT sur le site de la Pierre la Grosle dans la forêt de Chabrières à Guéret (23000) pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret		**SARL SPIRALE 23** 7 Boulevard Emile Zola 23000 GUERET	Taux de rémunération de 12 % et sur la base d'un forfait provisoire de 13 320 € HT	12/02/2021	Durée prévisionnelle : 36 mois
Surveillance et entretien des installations du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales urbaines de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000)		**SOCIETE SAUR** **Siège social :** NODA 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX **Ets exécutant les prestations :** Direction de Territoire Charente Limousin 800 Route de Chabroulie 87170 ISLE	Maxi : 210 000 € HT	11/03/2021	10 mois
Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de prise des compétences Eau Potable et Assainissement Collectif pour l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000) à la sortie des contrats DSP de la Ville de Guéret et dévolution d'un marché de prestations de services (en deux lots)		**Groupement conjoint avec mandataire solidaire composé de :** **Mandataire :** **Cabinet MERLIN** 38 rue Sarlève 63800 COURNON **Co-traitant :** **VRD EAU** 61 rue de Vernet 23000 GUERET	33 825 € HT	23/03/2021	16 mois
Entretien des espaces verts sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000)	**Lot 2 : entretien des espaces verts sur voirie d'intérêt communautaire et des zones définies dans le périmètre d'intervention (accotement des fossés, clôtures, abattage arbres, broyage,...)**	**EVOLIS 23** Les Grandes Fougères 23300 NOTH	Mini : 10 000 € HT/an Maxi : 70 000 € HT/an	23/04/2021	48 mois

Marchés publics et accords-cadres conclus du 1er novembre 2020 au 31 avril 2021 (Délégation du Conseil Communautaire au Président du 30 juillet 2020– délibération n°107/20)

Affichage temporaire pour la promotion du Parc Animalier des Monts de Guéret "Les Loups de Chabrières" (23000) pour l'année 2021	**SA EXTERION MEDIA** 3 Esplanade du Foncet 92130 ISSY LES MOULINEAUX	48 305,35 € HT	01/04/2021	6 mois

MARCHES DE TRAVAUX					
Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date Notification	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
Travaux de remplacement des canalisations concernant la problématique CVM-Le Chatenet – Commune de Bussière-Dunoise (23320)		**Groupement conjoint avec mandataire solidaire composé de :** **Mandataire :** **SAS MIGLIORI** Boulevard Belmont 23300 LA SOUTERRAINE **Co-traitant :** **EBL/Ets SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE SAS** Laschamps-Sainte-Feyre 23001 GUERET	154 294 € HT	18/12/2020	3 mois à compter de l'ordre de service
Travaux de réhabilitation de la station de traitement des eaux usées du bourg de Saint-Sulpice-le-Guéretois (23000)		**T.P.C.R.B.** 43 ZA le Monteil Nord 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS	475 662,30 € HT	28/12/2020	4 mois à compter de l'ordre de service

Marchés publics et accords-cadres conclus du 1er novembre 2020 au 31 avril 2021 (Délégation du Conseil Communautaire au Président du 30 juillet 2020– délibération n°107/20)

MARCHES DE TRAVAUX					
Objet du marché et/ou de l'accord-cadre	Désignation du lot	Entreprise Titulaire	Montant total du marché et/ou de l'accord-cadre	Date Notification	Durée du marché et/ou de l'accord-cadre /délais d'exécution
Renouvellement ou extension du réseau d'eau potable de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000)		**Groupement conjoint avec mandataire solidaire composé de :** **Mandataire :** **SAS MIGLIORI** Boulevard Belmont 23300 LA SOUTERRAINE **Co-traitants :** EBL/Ets SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE SAS Laschamps-Sainte-Feyre 23001 GUERET **et** **T.P.C.R.B.** 43 ZA le Monteil Nord 23000 SAINT SULPICE LE GUERETOIS **et** **SARL BTP TRULLEN** 174 avenue du Limousin BP 40087 23002 GUERET CEDEX	Maxi : 1 300 000 € HT/an	27/01/2021	48 mois
Travaux de mise aux normes des périmètres de protection des captages d'eau potable de la commune de Bussière-Dunoise (23320) pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret (23000)		**SARL POULAIN** Sainte-Marie 23290 FURSAC	205 032 € HT	4/02/2021	3 mois à compter de l'ordre de service

2-2-2 ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET AU GROUPEMENT DE COMMANDES 2021-2023 POUR LA FOURNITURE DE VEHICULES ELECTRIQUES ET GNV (GAZ NATUREL POUR VEHICULES) COORDONNE PAR LE SYNDICAT DES ENERGIES DE LA CREUSE (SDEC) (DELIBERATION N°173BIS/2021) *1-Commande publique -1.1 Marchés publics*

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'adhérer au groupement de commandes de fourniture de véhicules électriques et GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) de tourisme et utilitaires ainsi que de 2 roues électriques ;***
- ***d'approuver l'acte constitutif (joint en annexe) de ce groupement de commandes ;***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;***
- ***de donner mandat à Monsieur le Président du Syndicat Départemental des Énergies de la Creuse pour signer et notifier l'(les) accord(s)-cadre(s) dont la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sera partie prenante ;***
- ***de décider par la suite, l'achat par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de véhicules électriques et/ou GNV en fonction de ses besoins propres puisque la collectivité adhérente n'a pas d'obligation d'achat ;***
- ***de s'engager, sous réserve que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret décide par la suite l'achat de véhicules électriques et/ou GNV, à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s), l'(les) accord(s)-cadre(s) dont la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est partie prenante pour ses besoins propres ; et***
- ***de s'engager à régler les sommes dues au titre de cet(ces) accord(s)-cadre(s) et à les inscrire préalablement au budget.***

3- DIRECTION GENERALE DES SERVICES

3-1 AFFAIRES JURIDIQUES

3-1-1 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE À M. LE PRÉSIDENT (DELIBERATION N°174/2021) *Institutions et vie politique – 5.2 Fonctionnement des assemblées*

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Lors des Conseils Communautaires des 24 septembre 2020 et 11 mai 2021, les délégations du Conseil Communautaire accordées à M. le Président ont été les suivantes :

- l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- toute décision relative à la gestion, la vente, l'échange et l'acquisition de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 5 000 euros hors taxes ;
- toute décision relative à la conclusion, la gestion et la révision de louages de biens immobiliers appartenant à la Communauté pour une durée inférieure ou égale à 3 ans et leurs avenants ;

- les décisions et actes relatifs à la représentation, l'organisation et la gestion de droits de copropriétés ;
- toute décision relative à l'exercice du droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme ;
- tout acte lié à des mutations immobilières à titre gratuit ou pour l'euro symbolique ;
- toute décision relative à l'établissement ou la modification de limites de propriétés (documents d'arpentage, bornages) ;
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels seraient impliqués des véhicules de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret ;
- accepter et signer les indemnités de sinistre de toute nature, procéder au règlement des franchises prévues aux contrats le cas échéant, signer les avenants aux marchés d'assurance, relatifs notamment à des révisions de primes ou de cotisations (avenant de régularisation, évolution du parc, etc.) ;
- approuver la cession de véhicules ayant subi des dommages conséquents suite à un accident de la circulation et autoriser le Président à signer le certificat de cession du véhicule et tout document nécessaire à la clôture du sinistre automobile ;
- la possibilité d'intenter au nom de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret des actions en justice ou de défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle, pour tout type de contentieux, devant toutes les juridictions administratives, civiles ou pénales, et devant toutes instances non juridictionnelles ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, avoués, notaires, huissiers de justice et experts ;
- prendre toutes décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine, relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour des opérations d'aménagements ou de travaux sur le territoire de la Communauté ;
- fixer les abonnements souscrits pour le fonctionnement des services ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.

Il est proposé, pour éviter de réunir le Conseil Communautaire de façon excessive, de déléguer pour la durée du mandat, des attributions supplémentaires à Monsieur le Président. Etant précisé que lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, il sera rendu compte de l'exercice de ces attributions.

Ces délégations à M. le Président sont les suivantes :

- prendre toutes décisions et la signature de tout acte, en lien avec les dispositions des articles L521-1 à L 524-16 ,L531-1 à L 531-19, R 522-1 à R 546-7 du Code du Patrimoine, relatifs à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive ou de fouilles archéologiques prescrits pour des opérations d'aménagements ou de travaux sur le territoire de la Communauté,
- la conclusion et la signature de conventions de mise à disposition de véhicules entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres,
- les décisions concernant les conventions de partenariat portant sur des expositions ou manifestations au sein des établissements communautaires (BMI),
- les négociations commerciales pour les ventes de terrain.

Cette dernière attribution pourra être subdéléguée par arrêté à M. le Vice-Président en charge du développement économique et de l'aménagement des zones d'activités.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de déléguer, pour la durée du mandat, à M. le Président, les nouvelles attributions énumérées ci-dessus.

3-1-2 MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU (DELIBERATION N°175/2021) *5- Institutions et vie politique – 5.2 Fonctionnement des assemblées*

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n° 124/20 du 24 septembre 2020, le Conseil Communautaire, a délégué au Bureau Communautaire les attributions telles que décrites ci-dessous, pour la durée du mandat :

- toute décision relative à la conclusion, la gestion et la révision de louages de biens immobiliers appartenant à la Communauté pour une durée supérieure à trois ans et leurs avenants,
- la conclusion et la gestion de prêts à usage ou de commodats,
- arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires,
- donner, en application de l'article L. 324-1du code de l'urbanisme, l'avis de la Communauté d'Agglomération, préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- prendre toute décision relative aux avenants, aux conventions-cadre de l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine,
- autoriser, au nom de la Communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- l'attribution des subventions aux associations ou autres organismes de droit privé,
- prendre toute décision relative à la fixation, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, du montant des offres de la Communauté, à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes,
- la conclusion des avenants de transferts des contrats en cas de transferts de compétences,
- l'approbation des procès-verbaux de mise à dispositions de biens meubles et immeubles établis dans le cadre des articles L 1321-1 et L 5211-17 du CGCT,
- la conclusion, la modification et la résiliation des contrats pour la location ponctuelle de salles ou de bureaux,
- les conventions de partenariat portant sur des expositions ou manifestations au sein des établissements communautaires (BM),
- les conventions de partenariat dans le cadre des activités du pôle sport nature,
- les conventions de partenariat dans le cadre des activités du pôle enfance,
- les conventions avec le laboratoire départemental d'analyses, dans le cadre du fonctionnement du pôle enfance, en application de la règlementation en vigueur en matière de marchés publics, étant précisé que le montant global de ces prestations est dans la limite de 40 000 € H.T. par an,
- la conclusion et la modification des conventions pour la location de salles auprès des mairies des communes membres, dans le cadre du fonctionnement du pôle enfance,

- la conclusion, la modification et la résiliation des contrats pour la location de biens mobiliers pour un montant inférieur à 10 000 euros hors taxes telles que les expositions, les prêts ou mise à disposition d'œuvres consentis à titre gracieux, quelle que soit la valeur des œuvres,

- la conclusion, la modification et la résiliation des contrats pour l'occupation du domaine public de la Communauté d'Agglomération ou mise à sa disposition,

- les contrats de prise à bail de bâtiments, terrains ou autres biens immeubles lorsque le loyer annuel est inférieur à 24 000 euros hors taxes et hors charges,

- les conventions de constitutions de servitudes avec des tiers, ou au profit de la Communauté d'Agglomération lorsque le montant de l'indemnité est inférieure à 5000 euros, conclues en dehors des actes de vente ou de cession,

- les conventions ou autorisations pour l'acquisition de droits d'exploitation, de droits d'auteur, de licence ou tout autre droit de propriété intellectuelle conclu à titre gracieux.

Il est proposé de confier l'une des attributions indiquée ci-dessus, à savoir les décisions en matière de « conventions de partenariat portant sur des expositions ou manifestations au sein des établissements communautaires (BM) », à M. le Président au lieu du Bureau Communautaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident de retirer la délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire en matière de décisions concernant « les conventions de partenariat portant sur des expositions ou manifestations au sein des établissements communautaires (BM) ».

3-1-3 CREMATORIUM DU GRAND GUERET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2020 DU DELEGATAIRE (DELIBERATION N°176/2021) *8- Domaines de compétences par thèmes -8.4 Aménagement du territoire*

Rapporteur : M. Guy ROUCHON

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, prennent acte du rapport d'activités 2020 de la société OGF pour la Délégation de Service Public du crématorium.

3-2 COMMUNICATION

RAPPORT D'ACTIVITES 2020 (DELIBERATION N°177/2021) *Institutions et vie politique – 5.2 Fonctionnement des assemblées*

Rapporteur : M. Thierry DUBOSCLARD

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- prennent acte du porté à sa connaissance, du rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour l'année 2020 et que ce dernier et le compte administratif soient adressés à chacune des communes membres.

4- DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRES

4-1 POLITIQUE DE LA VILLE

CANDIDATURE DU QUARTIER PRIORITAIRE DE LA VILLE (QPV) ALBATROS A LA LABELLISATION « CITES DE L'EMPLOI » PROPOSEE PAR LE COMITE (DELIBERATION N°178/2021) *8. Domaines de compétences par thèmes -8.5. Politique de la Ville, habitat, logement*

Rapporteur : Madame Annie ZAPATA

La DDETS-PP propose que la Communauté d'Agglomération soit le Chef de file de cette opération, et dépose, auprès de Mme la Préfète, la proposition de candidature.

La Communauté d'Agglomération sera alors la « Boite aux lettres », la porte d'entrée pour le déploiement de la cité de l'Emploi Albatros.
A ce titre, c'est elle qui se chargera de collecter les fonds, et de les redéployer auprès des opérateurs de l'emploi portant des actions concrètes.
Bien que l'Agglo ne soit pas impactée directement en matière financière, ce montage opérationnel aura des implications en termes de temps de travail des agents, aussi bien sur la *Direction de l'aménagement du territoire*, que sur la *Direction de l'ingénierie financière et de la commande publique*, notamment sur la gestion des réceptions de crédits, puis des mandatements aux bénéficiaires du territoire.

Les conséquences de la candidature de l'Albatros à la Cité de l'Emploi sont neutres du point de vue de la participation financière, mais impactant quant au temps de travail à y consacrer, au-delà du service Politique de la Ville.
A ce titre, il conviendra de solliciter l'État pour défrayer l'Agglo sur ces postes de dépenses supplémentaires.

Enfin, l'Agglo, au travers du service Politique de la Ville et de son élue référente, participera aux instances de gouvernances mises en place pour le bon fonctionnement de la Cité de l'Emploi Albatros.

Enfin, il conviendra de garder un œil attentif aux autres programmes déployés d'une part, par l'Agglo et d'autre part, par les partenaires et institutions concernés par cette thématique.
Le programme **« Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »** s'inscrit parfaitement dans cet axe de vigilance. Étant lui aussi un programme de retour à l'emploi des personnes durablement privées d'emploi, il s'inscrit parfaitement dans les objectifs décrits, et doit pouvoir, dans une mesure qui reste à définir, bénéficier de l'apport de fonds des Cités de l'Emploi.
Le projet de candidature de l'Association des communs à **« Quartiers Fertiles »** doit également être pris en compte. L'emploi n'est pas le premier objectif de l'Association, mais reste une composante à part entière du projet, notamment dans sa phase 3 (Espace Test Agricole Innovant)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorisent M. le Président à :

- ***engager l'acte de candidature à l'Appel à Projet « Cités de l'Emploi ; et***
- ***signer tout acte concourant au bon déroulé de cette opération.***

ARRIVEE DE MME CELIA BOIRON.

4-2 URBANISME

Rapporteur : M. Jean-Luc MARTIAL

4-2-1 REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-TAILLEFERT : DEBAT PORTANT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (DELIBERATION N°179/2021) *2. Urbanisme -2.1. Documents d'urbanisme*

La Commune de La Chapelle-Taillefert a engagé la révision de son PLU par délibération en date du 20 septembre 2016.

Le projet de PADD, joint en annexe, résulte d'une réflexion à l'échelle intercommunale, afin d'assurer une cohérence et un équilibre entre les différentes entités composant l'armature territoriale du Grand Guéret et des orientations stratégiques spécifiques à la Commune de La Chapelle-Taillefert qui visent à prendre en compte les particularités communales.

Au regard des enjeux locaux issus du diagnostic communal, le PADD joint en annexe, se décline en 3 grands objectifs stratégiques :

1. Objectif stratégique 1 : maintenir une attractivité résidentielle raisonnable
2. Objectif stratégique 2 : préserver les équipements et activités majeurs de la commune
3. Objectif stratégique 3 : préserver et mettre en valeur les espaces naturels et continuités écologiques, les éléments identitaires de la commune

En application de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, les membres du Conseil Communautaire, débattent sur les orientations générales du PADD du projet de PLU de la Commune de La Chapelle-Taillefert et à l'unanimité, prennent acte de la tenue de ce débat.

4-2-2 REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-FIEL : DEBAT PORTANT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE (DELIBERATION N°180/2021) *2. Urbanisme -2.1. Documents d'urbanisme*

La Commune de Saint-Fiel a engagé la révision de son PLU par délibération en date du 26 septembre 2016.

Le projet de PADD, joint en annexe, résulte d'une réflexion à l'échelle intercommunale afin d'assurer une cohérence et un équilibre entre les différentes entités composant l'armature territoriale du Grand Guéret et des orientations stratégiques spécifiques à la commune de Saint-Fiel qui visent à prendre en compte les particularités communales.

Au regard des enjeux locaux issus du diagnostic communal, le PADD, joint en annexe, se décline en quatre objectifs stratégiques :

Objectif stratégique 1 : conforter l'attractivité résidentielle
Objectif stratégique 2 : valoriser les espaces d'activités en lien avec la politique économique du Grand Guéret
Objectif stratégique 3 : renforcer l'attractivité du centre-bourg dans l'organisation spatiale de la commune
Objectif stratégique 4 : Préserver et mettre en valeur les espaces naturels et continuités écologiques et les éléments identitaires de la commune,

En application de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, les membres du Conseil Communautaire, débattent sur les orientations générales du PADD du projet de PLU de la Commune de Saint-Fiel ; et à la majorité absolue des voix, M. Thierry BAILLIET votant contre, prennent acte de la tenue de ce débat.

DEPART DE M. JEAN-PIERRE LECRIVAIN.

4-3 MOBILITE

CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DES BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET AU SDEC 23 (DELIBERATION N°181/2021) *8. Domaines de compétences par thèmes -8.8. Environnement*

Rapporteur : M. Pierre AUGER

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver un transfert de gestion des 7 bornes de recharge pour véhicules électriques dont disposent la Communauté d'Agglomération, pour les confier au SDEC 23 ; et***
- ***d'autoriser M. Le Président à signer la convention relative à cette affaire, ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

5- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5-1 ZONE INDUSTRIELLE LES GARGUETTES SUR LA COMMUNE DE GUÉRET : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 205 A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE « BIOGAZ DU GRAND GUÉRET » (DELIBERATION N°182/2021) *3. Domaine et patrimoine -3.2. aliénations*

Rapporteur : M. François BARNAUD

Conformément à la réglementation, l'avis du Service France Domaines a été sollicité sur la valeur vénale de cette parcelle de terrain, cadastrée section AD n° 205, d'une superficie de 16 822 m², sise au lieu-dit « Les Garguettes » sur la commune de Guéret. Par courrier en date du 28 mai 2021, France Domaines a fixé la valeur vénale de cette parcelle à 10 euros HT/m², soit 168 000 € hors taxes (joint en annexe).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, M. Gilles BRUNATI (2 voix avec le pouvoir de Mme BOURDIER) déclarant s'abstenir, décident :

d'autoriser la cession d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AD n°205 d'une superficie de 16 822 m²sise au lieu-dit « Les Garguettes » sur la commune de Guéret, au prix de 15€ HT/m², soit un prix total d'achat de 252 330€ HT pour la surface retenue ;

ET

d'autoriser M. le Vice-Président en charge du Développement Economique à signer le compromis de vente et tous les actes liés à ce dossier.

5-2 ZONE D'ACTIVITES « CHER DU CERISIER » SUR LA COMMUNE DE SAINT-FIEL : CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AT 197 A LA SOCIETE « SCI DES CERISIERS » (DELIBERATION N°183/2021)
3. Domaine et patrimoine -3.2. aliénations

Rapporteur : M. François BARNAUD

Le Service France Domaine a donné son avis en date du 4 juin 2021, et a estimé les 5000 m² de la parcelle cadastrée section AT n°197, sur la zone d'activités Cher du Cerisier à Saint-Fiel, au prix de 15 € H.T. le m², soit 75 000 € hors taxes (joint en annexe).

Vu l'avis du Service « France Domaine » en date du 4 juin 2021 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

d'autoriser la cession d'une partie de la parcelle cadastrée section AT n°197, soit 5000 m², sise sur la commune de Saint-Fiel à la « SCI des Cerisiers » au prix de 15 € hors taxes le m², soit un montant total hors taxes de 75 000 € ;
et
d'autoriser M. le Vice-Président en charge du développement Economique à signer le compromis de vente et tous les actes liés à ce dossier.

5-3 ZONE D'ACTIVITES « VERNET » A GUERET : AVENANT AU COMPROMIS DE VENTE SIGNE AVEC LA SCI « LULU » ET PASSATION DE L'ACTE DE VENTE (DELIBERATION N°184/2021) *3. Domaine et patrimoine -3.2. aliénations*

Rapporteur : M. François BARNAUD

Lors du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020, il a été décidé la conclusion d'un compromis de vente avec la SCI « LULU » pour la cession de la parcelle cadastrée section AI n° 582 d'une superficie de 4013 m² en zone d'activités VERNET à GUERET, pour un prix de 15 € HT le m² soit 60 195 € HT, conformément à l'avis du service France Domaine du 9 mars 2020.

Le compromis de vente a été signé le 25 mai 2021.

L'acquéreur ne construisant pas dans l'immédiat et le financement du prêt pouvant être obtenu plus tôt par son établissement bancaire, la SCI LULU a proposé de permettre la signature de l'acte de vente.

L'étude notariale « GUETRE » propose de signer un avenant au compromis de vente pour :

- lever la condition suspensive du permis de construire,
- fixer la date de réalisation du compromis de vente au 25 août 2021, au lieu du 25 novembre 2021.

Le projet d'avenant est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

-d'approuver l'avenant au compromis de vente conclu le 25 mai 2021 avec la SCI « LULU »,
et
-d'autoriser M. le Président à signer cet avenant et l'acte de vente à intervenir.

5-4 REGLEMENT D'ATTRIBUTION DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT MATERIEL A DESTINATION DES ENTREPRISES DU GRAND GUERET (DELIBERATION N°185/2021) *7. Finances locales -7.4. Interventions économiques*

Rapporteur : M. François BARNAUD

Cette subvention d'investissement est conçue pour favoriser l'adaptation et la diversification des entreprises localisées sur le Grand Guéret, et les aider à rebondir dans un contexte de crise sanitaire qui impose des adaptations permanentes. Cette aide correspond à 50% du montant HT des dépenses, plafonnée à 10 000 €.

Ce nouveau règlement s'appliquera du 1er juillet au 30 novembre 2021, et mobilisera une enveloppe maximale de 43 000 € (incluant les 18 000 € de dons de congés des personnels, conformément à la décision favorable du comité technique en date du 28 juin 2021).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- *d'approuver le règlement d'attribution de l'aide à l'investissement matériel aux entreprises du territoire dans les conditions précisées en annexe ;*

- *de déléguer l'instruction des demandes à la Commission de Développement Economique et Enseignement Supérieur ; et*

- *d'autoriser M. le Vice-Président en charge du Développement Economique, à signer les notifications aux entreprises bénéficiaires.*

DEPART DE M. GILLES BRUNATI (POUVOIR DONNE A MME SYLVIE BOURDIER).

5-5 PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SCIC « RAILCOOP » PAR L'ACHAT DE PARTS SOCIALES (DELIBERATION N°186/2021) *7. Finances locales -7.9. prise de participation (SEM, etc.)*

Rapporteur : M. le Président

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le fait que la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret devienne sociétaire de la SCIC « Railcoop » ;

-de prendre une participation au capital de la SCIC « Railcoop » à hauteur de 50 parts d'un montant de 100 € chacune ;

- d'affecter les crédits nécessaires au budget 2021 ;

-d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents utiles à ce projet.

6- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

6-1 CONTRAT DE COHÉSION ET DE DYNAMISATION DU TERRITOIRE DE GUÉRET : TRANSFERT DU PORTAGE DU POSTE DE CHARGE DE MISSION ÉCONOMIE EMPLOI FORMATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE (DELIBERATION N°187/2021) *4. Fonction Publique -4.4. autres catégories de personnels*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- *de rendre caduque la demande de financement par l'Agglomération, du poste chargé de mission Économie Emploi formation, déposée suite à la délibération N°208/20 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020,*

- *de valider la proposition de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche de recruter sur ce poste et d'effectuer les démarches afférentes ;*

et

- *de rédiger un courrier commun avec la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, adressé au Président de la Région Nouvelle Aquitaine, sur les modifications concernant l'ingénierie du contrat de Cohésion et de Dynamisation.*

6-2 CONVENTION PETITES VILLES DE DEMAIN SUR LA COMMUNE DE SAINT-VAURY (DELIBERATION N°188/2021) 8. Domaines de compétences par thèmes -8.5. politique de la Ville, habitat, logement

La commune de Saint-Vaury a candidaté récemment au Programme Petites Villes de Demain, initié par l'Etat. Au titre de cette candidature, elle a été retenue et labellisée par la Préfecture du Département de la Creuse le 2 février 2021.

Ce programme doit faciliter pour la commune, la mise en œuvre de son projet d'aménagement et de revitalisation du bourg, en simplifiant l'accès aux aides, en favorisant l'échange d'expériences, tout en bénéficiant d'une assistance en matière d'ingénierie.

A l'instar de ce qui s'est fait pour le programme Action Cœur de Ville sur Guéret, le programme Petites Villes de demain permet de mutualiser et renforcer les ressources financières et humaines pour porter un projet de territoire, notamment dans les domaines de l'habitat, du commerce, des équipements publics ou encore des mobilités.

Dans un délai de 18 mois à compter de la date de signature de la convention, la Commune devra préciser son projet, en intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation.

Dans le même laps de temps, la commune de Saint-Vaury sera amenée à intégrer la convention ORT, actuellement en place sur la commune de Guéret.

Plus particulièrement, ce programme Petites Villes de demain doit permettre à la Commune de répondre au défi de l'attractivité de son centre-bourg par l'aménagement des espaces publics dans la perspective d'une réappropriation des immeubles de cœur de ville, afin de créer une offre moderne de commerces et de logements.

La convention jointe en annexe qui doit être signée avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération a pour objet notamment :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions de chacun dans l'exercice du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études et projets, dispositifs et opérations en cours et à engager, concourant à la revitalisation ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver le projet de convention relatif au Programme Petites Villes de demain pour la Commune de Saint-Vaury ; ainsi que***

- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

DEPART DE MME CORINNE COMMERGNAT (POUVOIR DONNE A M. FRANCOIS BARNAUD).

6-3 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENGAGEMENT EN VUE DE L'ELABORATION D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CT2RTE) (DELIBERATION N°189/2021) *8. Domaines de compétences par thèmes -8.8. Environnement*

Ce nouveau contrat a vocation à **associer l'ensemble des acteurs du territoire intercommunautaire** (collectivités locales, acteurs socio-économiques, habitants, etc.).
Les EPCI sont invités dans ce cadre, à se projeter au-delà de leurs compétences propres pour **fédérer** en tant qu'acteur de développement local, **animer** et **apporter de la cohérence territoriale**.

Tous les territoires sont concernés : urbain, rural, ultra-marin. Ce sont les Préfets des départements qui ont acté les périmètres retenus. 832 périmètres ont ainsi été définis en début d'année : 75% à l'échelle des intercommunalités et 25% à l'échelle de 2 ou 3 EPCI, au niveau des périmètres Pays ou PETR. **L'ensemble du territoire national est couvert**.

Pour la Creuse, ce sont **9 périmètres** qui ont été retenus à l'échelle des **9 EPCI**.
Des **coopérations intercommunautaires** avec des EPCI voisins sont également attendues sur certaines thématiques.
Une offre d'accompagnement a été mobilisée par la Préfecture au travers de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires). Elle se décline par l'intervention du cabinet EY et du CEREMA avec un temps global à l'échelle des 9 EPCI et un temps à l'échelle de chaque EPCI (1 temps de cadrage > réalisé le 12/05 pour l'Agglomération et 2 temps d'ateliers > le 1er ayant eu lieu le 25/05 et le 2ème prévu le 10/06).

Rappel du calendrier :

20 novembre 2020	Circulaire pour l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique
Janvier –février 2021	Choix des périmètres CRTE par les préfets départementaux > 9 CT2RTE pour la Creuse
2 mars 2021	Courrier de Mme la Préfète à destination des EPCI creusois
29 avril 2021	Réunion de présentation des CT2RTE par la Préfecture de la Creuse, la DDT, l'ANCT, le Cabinet EY et le CEREMA
12 mai 2021	Accompagnement Grand Guéret : 1er temps de cadrage avec le cabinet EY
25 mai 2021	Accompagnement Grand Guéret : 2ème temps d'échange avec le cabinet EY et le CEREMA
27 mai 2021	Réunion d'étape par la Préfecture de la Creuse, la DDT, le cabinet EY et le CEREMA Présentation de l'analyse macro par le cabinet EY
10 juin 2021	Atelier de concertation avec les services et le cabinet EY
10 juin 2021	Présentation en réunion de Vice-Présidents
16 juin 2021	Deuxième atelier de concertation avec les services et le cabinet EY

Un protocole d'engagement à signer pour le 30 juin 2021

Un CT2RTE finalisé pour fin 2021 (1ère version > fin octobre 2021)

Perspectives : Documents stratégiques existants pour l'Agglomération > Agenda 21, contrat de ruralité, PCET, SCoT, PPC

D'ores et déjà, plusieurs projets communautaires sont identifiés comme pouvant s'inscrire pleinement dans le CRTE :

- OPAH-RU ;
- Ceinture maraichère et projet de cantine solidaire ;
- Plan vélo ;
- Méthanisation (Engie) ;
- Sécurisation réseau eau potable, projet de bourg La Chapelle-Taillefert (identifié précédemment dans le contrat de ruralité).

Des échéances à coordonner et articuler pour le projet de territoire en lien avec l'élaboration du CT2RTE.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Abstentions : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. Gilles BRUNATI), M. Michel PASTY, M. Alain CLEDIERE, M. Dominique VALLIERE, M. Thierry DUBOSCLARD,

décident :

- ***de valider le principe de signature d'un protocole d'engagement avec l'État concernant le CT2RTE ;***
- ***de travailler à son élaboration, pour une signature du contrat fin octobre-début novembre 2021 ;***
- ***d'autoriser M. le Président à signer le protocole de ce CT2RTE en juin 2021, le contrat en novembre 2021, ainsi que tout document afférant à ce dossier.***

7- DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

7-1 REGIES DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES : DESIGNATION DU NOUVEAU DIRECTEUR (DELIBERATION N°190/2021) *8. Domaines de compétences par thèmes -8.8. Environnement*
Rapporteur : M. Jacques VELGHE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***sur proposition de M. le Président, d'accepter que M. Nicolas BERNARD soit déchargé de ses fonctions de Directeur des régies ;***

- ***sur proposition de M. le Président, de désigner M. Geoffroy MOUSNIER, Directeur du service « Ressources Naturelles » de la Communauté d'Agglomération, comme Directeur de la régie d'exploitation du service public « eau potable », de la régie chargée du service public « assainissement » et de la régie du service public de « gestion des eaux pluviales urbaines » ; et***

- ***d'autoriser M. le Président à signer tous les actes liés à cette délibération.***

7-2 CONVENTION DE PARTENARIAT D'UTILISATION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DEPARTEMENTAL SUR LE THEME DES MILIEUX AQUATIQUES (DELIBERATION N°191/2021) *8. Domaines de compétences par thèmes -8.8. Environnement*

Rapporteur : Monsieur Jacques VELGHE

Dans le but de poursuivre cette collaboration entre les 2 collectivités, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver le contenu de cette convention (cf. annexe),***
  et
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.***

7-3 CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) DE LA GARTEMPE AMONT PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 3 (PROGRAMME « ANNEE 2021 » - REALISATION ANNEES 2021-2022) (DELIBERATION N°192/2021) Délibération n°192/21
8. Domaines de compétences par thèmes -8.8. Environnement

Rapporteur : Monsieur Jacques VELGHE

Le plan de financement de la troisième phase de ce CTMA (hors poste de technicien rivière) est le suivant, sous réserve des financements publics :

<table>
<tr><td rowspan="2">Montant global estimé (TTC)</td><td colspan="6">FINANCEMENTS PREVISIONNELS (montants et taux maximum)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Agence de l'Eau Loire-Bretagne</td><td colspan="2">Région Nouvelle Aquitaine</td><td colspan="2">Département de la Creuse</td><td colspan="2">Communauté d'Agglomération du Grand Guéret</td></tr>
<tr><td rowspan="3">62 000 €</td><td>Dépense prise en compte (TTC)</td><td>55 000 €</td><td>Dépense prise en compte (TTC)</td><td>55 000 €</td><td>Dépense prise en compte (TTC)</td><td>55 000 €</td><td rowspan="3">Part restante minimum</td><td rowspan="3">18 000 €</td></tr>
<tr><td>Taux max</td><td>50 %</td><td>Taux max</td><td>20 %</td><td>Taux max</td><td>10 %</td></tr>
<tr><td>Montant de l'aide (TTC)</td><td>27 500 €</td><td>Montant de l'aide (TTC)</td><td>11 000 €</td><td>Montant de l'aide (TTC)</td><td>5 500 €</td></tr>
</table>

Afin de mettre en œuvre les actions prévues par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dans le CTMA Gartempe amont, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***de valider le programme de la phase 3 de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dans le cadre de ce CTMA.***
- ***d'approuver le plan de financement ;***
- ***d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Creuse dans le cadre de la mise en œuvre du CTMA ; et***

- ***d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.***

7-4 CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DE LA CREUSE AVAL ET DE SES AFFLUENTS PLAN DE FINANCEMENT DE LA PHASE 5 (REALISATION 2021-2022) (DELIBERATION N°193/2021) *8. Domaines de compétences par thèmes -8.8. Environnement*
Rapporteur : Monsieur Jacques VELGHE

Le plan de financement de la cinquième phase du CTMA Creuse aval (hors poste de technicien rivière et action de communication) est le suivant, sous réserve des financements publics :

<table>
<tr><td rowspan="2">Montant global estimé (TTC)</td><td colspan="8">FINANCEMENTS PREVISIONNELS DEMANDES</td></tr>
<tr><td colspan="2">Agence de l'Eau Loire-Bretagne</td><td colspan="2">Région Nouvelle Aquitaine</td><td colspan="2">Département de la Creuse</td><td colspan="2">Communauté d'Agglomération du Grand Guéret</td></tr>
<tr><td rowspan="3">108 500 €</td><td>Dépense prise en compte (TTC)</td><td>108 500 €</td><td>Dépense prise en compte (TTC)</td><td>108 500 €</td><td>Dépense prise en compte (TTC)</td><td>108 500 €</td><td rowspan="3">Part restante (TTC)</td><td rowspan="3">21 700 €</td></tr>
<tr><td>Taux max</td><td>50 %</td><td>Taux max</td><td>20 %</td><td>Taux max</td><td>10%</td></tr>
<tr><td>Montant de l'aide (TTC)</td><td>54 250 €</td><td>Montant de l'aide (TTC)</td><td>21 700 €</td><td>Montant de l'aide (TTC)</td><td>10 850 €</td></tr>
</table>

Afin de mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, telles qu'intégrées dans le dossier définitif du CTMA Creuse aval, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver le programme de la Phase 5 de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dans le cadre du CTMA,***
- ***d'approuver les plans de financement,***
- ***d'autoriser M. le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Creuse dans le cadre de la mise en œuvre du CTMA,***
- ***d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.***

7-5 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DE LA CREUSE AVAL ET DE SES AFFLUENTS (DELIBERATION N°194/2021) *8. Domaines de compétences par thèmes -8.8. Environnement*
Rapporteur : Monsieur Jacques VELGHE

Pour rappel, les CTMA constituent le seul outil qui permet la mobilisation de financements de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour agir en matière de préservation des milieux aquatiques.

Les modalités et le plan de financement du bilan, du diagnostic et de la programmation seront validés ultérieurement, car ils nécessitent un travail complémentaire, notamment avec les coordonnateurs et partenaires du Contrat. A ce stade, les partenaires demandent seulement un engagement de principe.

Pour poursuivre les actions engagées depuis de nombreuses années par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- de se positionner sur l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, dans la préparation et la mise en œuvre du prochain Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval 2024-2029, en vue de sa signature en tant que maître d'ouvrage ;

et

- d'autoriser M. le Président à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

7-6 BIBLIOTHEQUE MULTIMEDIA

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Courant 2005, dans le cadre du projet de construction et d'aménagement d'un bâtiment de quatre niveaux d'une surface de près de 2.800 m² ayant pour but d'accueillir la Bibliothèque Multimédia Intercommunale (BMI), la Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury (devenue, à compter du 1er janvier 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret) a mis en place un marché public de travaux.

Le contenu de l'opération a été réparti en 23 lots correspondant aux différents corps d'état utiles.

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL (DELIBERATION N°195/2021) *7. Finances Locales -7.10. Divers*

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a souscrit une assurance dommage-ouvrage auprès de la SMABTP. Des désordres sont apparus et des déclarations de sinistre ont été déposées auprès de l'assureur dommages ouvrage, la SMABTP. Par ordonnance du 26 août 2015, une expertise judiciaire a été ordonnée par le Tribunal administratif de LIMOGES.

Afin d'éviter de poursuivre des procédures longues et coûteuses, les parties se sont rapprochées et, à la suite d'une médiation, ont accepté d'établir un protocole transactionnel, conclu dans le cadre des articles 2044 et suivants du code civil.

Les travaux entrepris pour tenter de remédier aux désordres n'ayant pas permis de mettre un terme aux infiltrations récurrentes, des travaux supplémentaires doivent être engagés pour la mise en œuvre d'une solution pérenne. Aussi, la SMABTP, dans le cadre de l'application des garanties obligatoires et facultatives du contrat Dommages-ouvrage souscrit, accepte, dans le cadre de ce protocole, de verser à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, la somme globale et forfaitaire de 420 002,26 € TTC correspondant :

- au montant alloué au titre des travaux sur toiture-couverture, y compris les consécutifs et électricité, soit au titre des multiples venues d'eau identifiées dans le bâtiment, y compris celles "découvertes" en juin 2020 : 256 013 € TTC ;

- aux frais engagés par la Communauté d'Agglomération (mesures conservatoires complémentaires / Frais huissier), soit une somme forfaitaire de : 46 795 € ;

- aux dépens : 77 194,26 € (selon ordonnance de taxe) ;

- à l'article L761-1 du Code de justice administrative : 20 000 € ;

- aux préjudices immatériels : 20 000 €.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a déjà perçu les sommes de :
5 670,01 €, 45 000 € et 99 332,45 € TTC, soit un solde indemnitaire restant dû de :
420 002,26 € - 150 002,46 € = 269 999,80 €, arrondis à 270.000,00 euros TTC.

En contrepartie de cette indemnisation, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret renonce à toute nouvelle réclamation financière contre la SMABTP, ès qualités d'assureur dommages ouvrage et se désistera, dès signature du protocole, de toutes les instances et actions introduites devant les Tribunaux compétents.

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver le protocole transactionnel avec la SMABTP dont le projet est joint en annexe,***

et

- ***d'autoriser M. le Président à signer le protocole.***

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LA REMISE EN ETAT DES PANNEAUX VERRIERS (DELIBERATION N°196/2021) *7. Finances Locales -7.10. Divers*

Pour rappel, le contenu de l'opération a été réparti en 23 lots correspondant aux différents corps d'état utiles, le lot correspondant aux panneaux vitrés a été confié à la société COVERIS.

Rapidement après la réception de l'ouvrage, des infiltrations d'eau sont apparues dans diverses pièces du bâtiment et ses extérieurs, et les panneaux verriers ont été endommagés du fait de pressions exercées sur ces derniers.

Suite à des déclarations de sinistre auprès de l'assureur dommages ouvrage et une expertise judiciaire ordonnée par le Tribunal administratif de LIMOGES suivant Ordonnance en date du 26 août 2015, le Rapport d'Expertise déposé le 10 avril 2017, met en cause la responsabilité de la Société COVERIS, entreprise chargée de l'installation des panneaux verriers, et la société SIGMA INGENIERIE, maître d'œuvre, dans la rupture des panneaux verriers.

Afin d'éviter de poursuivre des procédures longues et coûteuses, et après avoir constaté leurs désaccords sur les imputabilités et nature des désordres liés aux ruptures des panneaux verriers, les parties se sont rapprochées afin d'établir un protocole d'accord transactionnel, joint en annexe, conclu dans le cadre des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Par le protocole transactionnel, les Sociétés COVERIS et SIGMA INGENIERIE reconnaissent leurs responsabilités dans la survenance des désordres affectant les panneaux verriers de la BMI, et acceptent le partage de responsabilité retenu par l'Expert Judiciaire, soit 50 % pour la société COVERIS et 50 % pour la société SIGMA.

La société COVERIS accepte de reprendre elle-même les travaux nécessaires à la remise en état des panneaux verriers selon les données techniques contenues dans son devis d'un montant de 51 537,08 €HT soit 61 844,50 € TTC, sous le contrôle du cabinet DELOMENI maître d'œuvre de cette opération.

En contrepartie, la Communauté d'agglomération renonce à engager les responsabilités des sociétés COVERIS et SIGMA et à toute action judiciaire tant à leur égard que vis à vis de leur assureur la SMABTP.

Vu les articles 2044 et suivants du Code Civil,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le protocole d'accord transactionnel à signer avec les Sociétés COVERIS, SIGMA INGENIERIE, et la SMABTP,

- d'autoriser M. le Président à signer le protocole.

7-7 ACHAT DE TITRES DE TRANSPORT POUR LES ADMINISTRES CONVOQUES A LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE (JDC) (DELIBERATION N°197/2021) *7. Finances Locales -7.10. Divers*

Rapporteur : M. Eric BODEAU en l'absence de M. Patrick ROUGEOT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver la passation du Contrat de Coopération 'Public Public' (cf. annexe) entre les services de l'Armée Française et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret pour l'achat de titres de transport ;***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer :***
  - ***ledit contrat ; ainsi que***
  - ***tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

8- DIRECTION LECTURE PUBLIQUE

Rapporteur : M. Jean-Paul BRIGNOLI

8-1 LECTURE PUBLIQUE : APPROBATION DU NOUVEAU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2021/2023 POUR LA REDYNAMISATION DU RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE (DELIBERATION N°198/2021) *7. Finances Locales -7.10. Divers*

Le plan de financement de ce Contrat Territoire Lecture pour l' année 2021 se présente comme suit (cf. tableau page suivante) :

PLAN DE FINANCEMENT ANNÉE 2021		
	DÉPENSES TTC	RECETTES TTC
Nature des dépenses	**Montant en €**	**Nature des concours financiers**
Les éditions Apeiron : des livres qui racontent des images ! Rencontres d'auteurs et d'artistes avec le public à Guéret, Bussière-Dunoise et Saint-Laurent et communication	3 700,00 €	Agglomération du Grand Guéret : 1 558,81 € État : 141,19 €
Hommage à Jean-Marc Siméonin Expo (dessins, gravures, émaux) Lectures de Jan Dau Melhau une à la BM et 3 sur le réseau. Communication et accueil.	2 480,00€	Agglomération du Grand Guéret : 1 044,82 € État : 1 435,18 €
Coquelicontes : 6 spectacles de contes sur le territoire. (Bussière-Dunoise, La Chapelle-Taillefert, Guéret, Saint-Laurent, Saint-Sulpice le Guérétois, Saint-Vaury)	3 150, 00 €	Agglomération du Grand Guéret : 327,10 € État : 1 822,90 €
Saperlipetons autour de Martine Perrin : expo et rencontres : - Rencontres dans les classes du territoire - Conférence en partenariat avec la FOL - Spectacle *Avanti* - Conteuse Valérie Gerber (Kamishibaï) - Transport +défraiements (hôtel, repas) - Transport d'expo, communication Atelier Petit Dom	8000,00€	Agglomération du Grand Guéret : 544,01 € État : 4 455,99 €
La BM se met au polar : expo *l'Europe du polar* (Bilipo et Bibliocité) - Spectacle *polar vin et chansons* par Patrick Guérin et Franck Linol - Une conférence par Franck Linol - Spectacle musical sur la thématique à Anzême -Transport, communication	4 400,00 €	Agglomération du Grand Guéret : 1 853,72 € État : 2 546,28 €
Collections adaptées pour les publics empêchés (livres en gros caractères, livres pour les dyslexiques, textes enregistrés...)	3 000,00 €	Agglomération du Grand Guéret : 1 263,90 € État : 1 736,10 €
Acquisitions ados en vue de l'expo sur le Manga en 2022 + renouvellement des collections ados	3 000,00 €	Agglomération du Grand Guéret : 1 263,90 € État : 1 736,10 €
Service de portage à domicile Coût de 20 % du salaire chargé	7 130,00 €	Agglomération du Grand Guéret : 3 021,23 € État : 4 108,77€
TOTAL GLOBAL	**34 860,00 €**	**Total Agglomération : 14 860,00 € *** **Total État : 20 000,00 €**

**Notons que pour l'année 2021, le budget est en déséquilibre de 5140 €. Le rattrapage se fera sur l'année 2022, où l'Agglomération financera à hauteur de 25 140 € contre 20 000 € pour l'État.*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de la première année du Contrat territorial de Lecture tel que susvisé,

- d'autoriser M. le Président :

- ***à solliciter auprès de l'État, les subventions relatives à ce plan de financement ;***
- ***à signer le Contrat Territoire Lecture et à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à ce dossier.***

8-2 DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATION D'UNE VENTE DE DOCUMENTS DÉSHERBÉS (SORTIS DU FONDS) DE LA BIBLIOTHÈQUE MULTIMÉDIA (DELIBERATION N°199/2021) *7. Finances Locales -7.10. Divers*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser la Bibliothèque Multimédia à organiser des ventes de documents désherbés ; et -d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la présente délibération.

8-3 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF ET DE LA FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE LA CREUSE, DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION SAPERLIPETONS (DELIBERATION N°200/2021) *7. Finances Locales -7.5. Subventions*

Le plan de financement est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL « QUINZAINE DE LA PETITE ENFANCE 2021»			
DEPENSES		**RECETTES**	
Transport exposit on	1 500,00 €		
Mart ne Perrin : 3 jours d'intervent ons au tarif de la Charte des Auteurs Jeunesse	1 500,00 €	Aide souhaitée de la CAF	1 000,00 €
Restaurat on + recept on +hébergement	700,00 €		
Spectacle Avant i	1 600,00 €	Aide DRAC (CTL)	4 555,00 €
Spectacle de contes	1 200,00 €	Aide de la FOL	250,00 €
Conférence avec la FOL	500,00 €		
Atelier Pet t Dom	300,00 €		
Communicat on	700,00 €	Part cipat on Com d'agglo	2 195,00 €
Total	**8 000,00 €**		**8 000,00 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser M. le Président à solliciter l'ensemble des financeurs de ce projet,
- d'approuver le plan de financement proposé ci-dessus ; et
- d'autoriser M. le Président à signer tous les actes nécessaires à la présente délibération.

9- DIRECTION SPORT TOURISME

9-1 TAXE DE SEJOUR 2022 (DELIBERATION N°201/2021) *7. Finances Locales -7.2. Fiscalité*

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'adopter les tarifs de la taxe de séjour 2022 sur la même base que 2021, tel que précisé dans le tableau ci-après.***

GRAND GUÉRET
Communauté d'Agglomération

BAREME TAXE DE SEJOUR

Applicable du 1er janvier au 31 décembre 2022

Catégorie d'hébergement :	Taxe de séjour Communauté d'Agglomération du grand Guéret	*Pour information Taxe additionnelle du Conseil Départemental 23 (+10%)*	*Pour information Taxe totale due par le client*
Palaces	**2.00€**	*0.20€*	*2.20*
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	**1.20€**	*0.12€*	*1.32€*
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	**1,00 €**	*0,10 €*	*1,10 €*
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	**0,80 €**	*0,08 €*	*0,88 €*
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	**0,60 €**	*0,06 €*	*0,66 €*
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	**0,40 €**	*0,04 €*	*0,44 €*
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	**0,30 €**	*0,03 €*	*0,33 €*
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1et 2 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	**0,20 €**	*0,02 €*	*0,22 €*
Hébergement en attente de classement ou sans classement (sauf hébergement de plein air) : 5.% X coût par nuitée et par personne (dans la limite de 2 € par nuitée et par personne). *la taxe additionnelle départementale de 10% s'ajoute à cette somme.*			

Le vote du Conseil Communautaire ne porte que sur la taxe de séjour et non la taxe additionnelle. Celle-ci est donnée à titre indicatif.

9-2 TARIFS DU PARC ANIMALIER DES MONTS DE GUERET A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022 (DELIBERATION N°202/2021) *7. Finances Locales -7.10. Divers*

Rapporteur : M. Bernard LEFEVRE

La Commission Tourisme et Sports de nature réunie le mercredi 2 juin 2021, a émis un avis favorable aux propositions suivantes :

	2021	proposition 2022
Individuels		
Adultes	**12.00€/pers**	**12.50€/pers**
Enfants de 4 à 17 ans Etudiants Demandeurs d'emploi Personnes en situation de handicap	**8,5 €/pers**	**9 €/pers**
Groupes *		
Adultes	**11.00 €/pers**	**11.50 €/pers**
Enfants de 4 à 17 ans	**7,50 €/pers**	**8 €/pers**

Tarif famille : 2 adultes, 3 enfants, le troisième enfant est gratuit.

Scolaires*		
Ecoles maternelles, primaires, IME et CLSH Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	**4.00 €/pers**	**4.50 €/pers**
Ecoles maternelles , primaires, IME et CLSH hors de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	**6.00 €/pers**	**6.50 €/pers**
Collèges et Lycées	**8.00 €/pers**	**8.50 €/pers**
Supplément Module pédagogique ou activité manuelle Maternelle, primaire, IME, CLSH	**3,00 €/pers**	**3,50 €/pers**

***Groupe de 20 personnes minimum avec une gratuité par tranche de 20 et pour les chauffeurs de car**

Pass annuel loup nominatif adulte	**35,00 €/pers**	**35,00 €/pers**
Pass annuel loup nominatif Enfants de 4 à 17 ans, Etudiants, Demandeurs d'emploi	**25,00 €/pers**	**25,00 €/pers**
Carnet d'abonnement CE Adulte 10 entrées non nominatives sans date de validité	**100,00 €**	**110,00 €**
Carnet d'abonnement CE Enfant 4 à 17 ans 10 entrées non nominatives sans date de validité	**80,00 €**	**80,00 €**
PASSEPORT		
PASSEPORT INTERSITE ADULTE	**11.00 €**	**11.50 €**
PASSEPORT INTERSITE ENFANT	7,50 €	**8 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité, adoptent ces tarifs pour l'année 2022.

9-3 TARIFS DU SERVICE SPORTS NATURE A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022 (DELIBERATION N°203/2021) *7. Finances Locales -7.10. Divers*

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

La Commission Tourisme et Sports de nature, réunie le 2 juin 2021, propose de maintenir l'essentiel des tarifs 2022 au niveau des tarifs 2021, à l'exception des tarifs de mise à disposition de nos éducateurs sportifs. Pour ces derniers, compte-tenu de l'augmentation des charges de personnel, il est proposé une augmentation de 1€ sur le tarif horaire et de 6€ à la journée. La commission propose également la création d'un nouveau tarif de location de canoë pour la descente en autonomie Glénic – Jouillat à 10€ par personne, y compris retour en minibus. Les propositions de modifications par rapport à 2021 sont en rouge dans les tableaux ci-dessous.

Activités accompagnées et/ou encadrées Séance assurée à partir de 6 personnes	7-17 ans		18 ans et plus	
Randonnée VTT	sans location VTT	avec location VTT	sans location VTT	avec location VTT
	8 €	12 €	10 €	14 €
Canoé	8 €		10 €	
Escalade	7 €			
Orientation-Rando thématique - animations diverses	5 €			

Groupes - 10 personnes minimum	7-17 ans	18 ans et plus
VTT-Canoé (y compris matériel)	10 €	
Orientation-Rando thématique	5 €	

	HEURE	JOURNEE
Mise à disposition d'un animateur	25€ / 26 €	150€ / 156 €

	Petite descente (1/2 journée)	Grande Descente (journée)
Descente canoé accompagnée en rivière à partir de 7 ans, accompagnement par un adulte pour les mineurs	12€ / personne	20€ / personne
Descente canoë en autonomie Glénic - Jouillat - accompagnement par un adulte obligatoire - sous la responsabilité du client	10 € / Personne	

LOCATION VTT	DEMIJOURNEE	JOURNEE	2 JOURS	SEMAINE (7 jours)
VTT ADULTE Randonnée (de 26" à 29")	10 €	14 €	24 €	72 €
VTT ENFANT Randonnée (de 12" à 24")	5	7	12	35
VTT Enduro ou Electrique	22 €	34 €	54 €	162 €
VTT GROUPE (à partir de 10)	7 € /VTT	9 € / VTT		
PORTE-BEBE à fixer sur un vélo		4 €		
PORTE-VELO pour 3 vélos		6 €		

Caution VTT Randonnée : 300 € - Caution VTT Enduro ou VTT Electrique : 2000 €

	ALLER	ALLER/RETOUR
LIVRAISON de 4 à 7 VTT	20 €	35 €
LIVRAISON DE 8 A 20 VTT	40 €	70 €

Pas de livraison en dehors du Grand Guéret

LOCATION MATERIEL NAUTIQUE	DEMI-HEURE	HEURE	2 HEURES	JOURNEE	SEMAINE
Kayak 1 place	5 €	7 €			
Canoé 2-3 places	7 €	10 €			
Paddle	5 €	7 €			
Pédalo 2 places	7 €	10 €			
Pédalo 4 places	10 €	15 €			
Barque 1-3 places sans moteur	7 €	10 €		30 €	120 €
Barque 1-3 places avec moteur		15 €	30 €	45 €	180 €
Caution barque avec moteur : 600€					

Offre Pass'Time découverte	Offre Pass'time Permanente
Vélo à assitance électrique	
Demi journée gratuite pour une 1/2 journée payante ou journée gratuite pour une journée payante	**18 €** la demi journée ou **26 €** la journée

ANIMATIONS BASES DE LOISIRS	DEMI-HEURE	HEURE	2 HEURES
Animation Swin Golf, tir à l'arc ou autres	**5 €**	**10 €**	
Mini golf	**3 €**		
Location balles, disc et cannes Swin Golf, raquette de tennis et balles, perte de balle golf	**3 €**		
Casse ou perte Club de Golf	**80 €**		
Casse ou perte raquette de tennis	**30 €**		

Activités Tyrolienne Géante	Tarif unique	offre découverte Pass'time	offre permanente Pass'time
Tyrolienne 1 passage	10 €	1 gratuité pour 1 payante	8 €
Tyrolienne 2 passages (utilisable par plusieurs personnes)	16 €		
Carte 5 passages (utilisable par plusieurs personnes)	35 €		

Navette Agglo'barque	Aller Simple	Aller/Retour	
Agglo'Barque	1 € / personne	1,5 € / personne	
Agglo'Barque pour accès activités des bases	Gratuit	Gratuit	
	12 ans et +	6-11 ans	Moins de 6 ans
Balade en Agglo'barque (1h30)	5 €	3 €	gratuit

Pass activités Anzême/Jouillat 3 activités : - 1 passage tyrolienne - Accès Golf ou mini golf ou Animation tir à l'arc (30') - Paddle ou Kayak pour une personne (30') + 1 Aller/Retour en Agglo'Barque	16 €
Pass Sensation Grimp' (1 accès Glénic' Grimp + 1 accès tyrolienne Géante Jouillat)	15 €
Pass Sensation Canoë' Grimp (les Sensations XXL avec la grimpe à Glénic, la descente en canoë entre Glénic et jouillat puis la tyrolienne Géante) et **Pass Sensation Grimp+** (1 accès Glénic'Grimp + Tyrolienne Géante + Parc Aventure de Chabrières)	25 €

Parc Aventure de Chabrières	PAH Seul	PAH + Parc Animalier
Filet (3-7 ans)	Gratuit	
Parcours Vert	10 €	16 €
Parcours Bleu (+ vert)	14 €	20 €
Parcours Rouge (+ bleu + vert)	16 €	22 €
Groupes - 15 personnes minimum	moins de 12 ans	12 ans et plus
PAH seul	8 €	12 €
PAH + Parc Animalier	14 €	19 €

Activités Tyrolienne Géante	Tarif unique	offre découverte Pass'time	offre permanente Pass'time
Tyrolienne 1 passage	10 €	1 gratuité pour 1 payante	8 €
Tyrolienne 2 passages (utilisable par plusieurs personnes)	16 €		
Carte 5 passages (utilisable par plusieurs personnes)	35 €		

Navette Agglo'barque	Aller Simple	Aller/Retour	
Agglo'Barque	1 € / personne	1,5 € / personne	
Agglo'Barque pour accès activités des bases	Gratuit	Gratuit	
	12 ans et +	6-11 ans	Moins de 6 ans
Balade en Agglo'barque (1h30)	5 €	3 €	gratuit

Pass activités Anzême/Jouillat 3 activités : - 1 passage tyrolienne - Accès Golf ou mini golf ou Animation tir à l'arc (30') - Paddle ou Kayak pour une personne (30') + 1 Aller/Retour en Agglo'Barque	16 €
Pass Sensation Grimp' (1 accès Glénic' Grimp + 1 accès tyrolienne Géante Jouillat)	15 €
Pass Sensation Canoë' Grimp (les Sensations XXL avec la grimpe à Glénic, la descente en canoë entre Glénic et jouillat puis la tyrolienne Géante)	25 €

Festival des sports nature	Tarif Licenciés FFTRI	pass compétition non licenciés
Swim run ou Raid distance xs (équipe de 2)	24 €	2 €
Swim run XS ou Raid en solo	15 €	
Swim run ou Raid distance S (équipe de 2)	40 €	
Swim run ou Raid S en solo	25 €	
Swim Run ou Raid distance M (équipe de 2)	80 €	
O'libre 1500m	10 €	
O'libre 3000m	10 €	
Raid famille (par équipe)	20 €	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuvent ces tarifs pour 2022.

9-4 TARIFS DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022 (DELIBERATION N°204/2021) *7. Finances Locales -7.10. Divers*

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

La Commission Tourisme et Sports de Nature propose de maintenir les tarifs des hébergements touristiques à compter du 1er janvier 2022, au même niveau que les tarifs 2021.

Gites et chalets 2022 :

		2022	
	Périodes	**BASSE ET MOYENNE SAISON**	**HAUTE SAISON**
JOUILLAT **5 places**	Semaine	245,00 €	357,00 €
	Week-end 2 nuits	112,00 €	
	Week-end 3 nuits	147,00 €	
	Court séjour 4 nuits	176,00 €	
	Court séjour 5 nuits	200,00 €	
	MOIS	318,00 €	
ANZEME MOBILHOMES **4 places**	Semaine	217,00 €	329,00 €
	Week-end 2 nuits	106,00 €	
	Week-end 3 nuits	141,00 €	
	Court séjour 4 nuits	168,00 €	
	Court séjour 5 nuits	190,00 €	
ST VICTOR **6 places** **9 GITES**	Semaine	343,00 €	511,00 €
	Week-end 2 nuits	144,00 €	
	Week-end 3 nuits	180,00€	
	Court Séjour 4 nuits	220,00 €	
	Court Séjour 5 nuits	280,00 €	
	MOIS	424,00 €	
LA CHAPELLE TAILLEFERT 4/ 6 places	Semaine	217,00 €	364,00 €
	Week-end 2 nuits	112,00 €	
	Week-end 3 nuits	147,00 €	
	Court Séjour 4 nuits	176,00 €	
	Court Séjour 5 nuits	200,00 €	
	MOIS	318,00 €	

Redevance mobil homes et caravanes Camping d'Anzême :

REDEVANCE ANNUELLE MOBILHOMES ANZEME (charges comprises, mais hors taxe de séjour) – Proposition de reconduction à l'identique de 2020.	**2022**
Redevance annuelle à répartir par trimestre	1135,00 €
1er trimestre	200,00 €
2ème trimestre	200,00 €
3ème trimestre	535,00 €
4ème trimestre	200,00 €
Redevance caravane (charges comprises, mais hors taxe de séjour)	
3 mois (juillet-août-septembre)	475,00 €
6 mois (mai à octobre)	660,00 €

Tarifs des campings d'Anzème et la Chapelle – Taillefert :

	2022
Adulte	3,00 €
Enfant (4-10ans)	1,70 €
Enfant (-4ans)	Gratuit
Véhicule	2,20 €
Tente ou caravane	2,20 €
Camping car	3,90 €
Visiteur	3,00 €
Animaux	Gratuit
Branchement électrique	3,00 €
Douche visiteur	1,70 €
Lave linge et sèche linge	2,00 €
Forfait 2 personnes + tente ou caravane et véhicule/ ou camping car	9,50 €

Services des hébergements touristiques

	2022
Locations de draps (St Victor et La Chapelle Taillefert)	8 € la paire
Location linge de toilette (St Victor et La Chapelle Taillefert) (Comprenant : 2 draps de bain et 2 serviettes)	10 € le lot
Location Kit Famille La Chapelle Taillefert – Gîte 5 personnes Kit comprenant : 1 paire de draps/lit + 1 drap de bain et 1 serviette/pers.	45 € le kit
Location Kit Famille St Victor Kit comprenant : 1 paire de draps/lit + 1 drap de bain et 1 serviette/pers.	50 € le kit
Forfait ménage week-end et semaine (Jouillat, La Chapelle Taillefert, Mobilhomes)	50 €
Forfait ménage week -end et semaine St Victor	60 €
Forfait ménage pour les locations au mois sur tous les sites	100 €
Caution pour **location semaine et week-end** St Victor	250 €
Caution pour **location semaine et week-end** La Chapelle Taillefert, Jouillat, Mobilhomes d'Anzême	170 €
Caution pour **location au mois** La Chapelle Taillefert, Jouillat, Mobilhomes d'Anzême	300 €
Caution pour **location au mois** St Victor	400 €
Caution **ménage** location week-end et semaine (La Chapelle Taillefert, Jouillat, Mobilhomes d'Anzême)	50 €
Caution **ménage** location week-end et semaine St Victor	60 €
Caution **ménage** location au mois sur tous les sites	100 €
Kit bébé (lit parapluie, chaise haute, baignoire) sur tous les sites	Gratuit

Remises tarifaires :

Il est proposé de renouveler les remises variant de 10 à 30 % pour permettre à l'Office de Tourisme dans le cadre de la commercialisation des hébergements, de coller aux attentes du marché, d'être réactif en matière de promotion, de montages de produits touristiques, d'événements sportifs...

Il est proposé d'adopter les mêmes remises entre 10% et 30 % pour les prestations sports nature, commercialisées par l'Office de Tourisme, dans les mêmes conditions que pour les hébergements.

Il est proposé de renouveler également la possibilité de remise de 20 % pour toutes réservations de 4 gîtes et plus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuvent ces tarifs et dispositions pour 2022.

9-5 CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL VTT AVEC CENTRALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE AUTONOME (DELIBERATION N°205/2021) *7. Finances Locales -7.10. Divers*

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

La convention jointe en annexe acte le transfert de façon temporaire de la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, portant sur la construction d'un local VTT avec centrale de production d'électricité autonome à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

La convention a également pour objet, de définir les conditions et les modalités administratives, techniques et financières de ce transfert.

Ainsi, en application des dispositions prévues par l'article L.2422-12 du code de la commande publique, Le Grand Guéret sera désigné par la présente convention, comme maître d'ouvrage unique de l'opération comprenant :

- La réalisation d'un local VTT en forêt de Chabrières (site de Pierre la Grosle).
- La réalisation d'une installation de production d'électricité par panneaux photovoltaïques avec stockage de l'énergie.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet SPIRALE 23. Le présent transfert engendrera une modification du contrat initial avec une incidence financière. Aussi, la convention prévoit, outre les avis techniques portés par le SDEC 23, une prise en charge totale par le SDEC 23 des coûts HT (cf convention), liés à la réalisation de la centrale de production d'énergie et des coûts afférents (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, coordination SPS, contrôle technique...). L'ensemble de ces coûts est repris dans l'annexe financière jointe à la convention. Le SDEC 23 financera 50% de l'opération le concernant, dès signature de la présente convention, 40% à la fin des travaux et le solde à la fin de l'opération.

La réception des travaux emportera la remise de l'ouvrage et le transfert au SDEC 23 de la garde juridique des ouvrages concernés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière, telles que jointes en annexe ; et***
- ***d'autoriser M. le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires relatifs à l'exécution de la présente délibération.***

9-6 NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA PISTE DE VTT CROSS COUNTRY OLYMPIQUE DE PIERRE LA GROSLE (DELIBERATION N°206/2021) *7. Finances Locales - 7.10. Divers*

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

Le plan de financement (bâtiment, production autonome d'électricité et aménagement de la piste) se décompose de la manière suivante :

Dépenses	Hors taxes	Recettes	Hors taxes
Honoraires	17 120 €	FNADT Creuse	70 581 €
Travaux bâtiment	121 000 €	Région Nouvelle Aquitaine	45 000 €
Aménagement Piste VTT	15 000 €	Département de la Creuse	4 419 €
Centrale Photovoltaïque	26 000 €	SDEC 23	29 120 €
		Communauté d'agglomération du Grand Guéret	30 000 €
Total	179 120 €	Total	179 120 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver ce nouveau plan de financement ; et***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires.***

9-7 DEMANDE DE SOUTIEN AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNEES INSCRITS AU PDIPR ET LABELLISES RANDO QUAL'ITI CREUSE (DELIBERATION N°207/2021) *7. Finances Locales -7.5. Subventions*

Rapporteur : M. Jean Luc BARBAIRE

Le Conseil Départemental de la Creuse, par décision de son assemblée plénière en date du 21 octobre 2016 et de sa commission permanente du 9 décembre 2016, a souhaité accompagner les collectivités locales et les groupements de communes pour maintenir un réseau départemental de circuits de randonnées de qualité.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a la possibilité depuis 3 ans, de solliciter un accompagnement financier pour des circuits inscrits au PDIPR et labellisés Rando Qual'Iti Creuse. Notre demande cette année, porte sur 15 chemins contre 5, les années précédentes. Le règlement départemental stipule que les modalités de versement seront les suivantes :

Si les travaux sont réalisés par un prestataire de service :

- 30% du montant HT, dans la limite de 90 € par km et par an pour les travaux réalisés par un chantier d'insertion.
- 30% du montant HT, dans la limite de 70 € par an et par km, pour les travaux réalisés par une entreprise.
- Si les travaux sont réalisés en régie, 30% du montant HT, dans la limite de 15 € par an et par km.
-

Ainsi, pour 2021, la Communauté d'Agglomération a fait appel au chantier d'insertion de l'ADPBC et a effectué le reste des travaux en régie. Conformément au détail ci-joint, établi par le service Sports Nature, la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Creuse s'élèverait à 2037 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'approuver la démarche de soutien du Conseil Départemental en faveur de l'entretien des chemins de randonnées inscrits au PDIPR et labellisés Rando Qual'iti Creuse ; et***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à solliciter et à signer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.***

9-8 PRINCIPE DE PARTICIPATION AU DISPOSITIF DE REPRISES D'ENTREPRISES ET DE RECHERCHES D'INVESTISSEURS TOURISTIQUES PORTE PAR CREUSE TOURISME (DELIBERATION N°208/2021) *7. Finances Locales -7.4. Interventions économiques*

Rapporteur : M. Jean-Luc BARBAIRE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

CONTRE : Mme Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. Gilles BRUNATI), Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS,

décident :

- de valider le principe de la participation de la Communauté d'Agglomération au dispositif de reprises d'entreprises et de recherches d'investisseurs touristiques, porté par Creuse Tourisme ;

- de soumettre à un prochain Conseil Communautaire le montant de la participation financière qui sera décidé, lorsque le nombre d'EPCI partenaires sera connu ;

et

-d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes liés à ce dossier.

DEPART DE M. GUY ROUCHON.

10- DIRECTION RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. Alex AUCOUTURIER

10-1 APPROBATION DE LA CHARTE DU TELETRAVAIL (DELIBERATION N°209/2021) *4. Fonction publique -4.1. Personnels titulaires et stagiaires de la FPT*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

selon l'avis favorable du Comité Technique, et du CHSCT, qui ont été consultés le 28 juin 2021 :

- ***de valider la mise en place du télétravail au sein de la Communauté d'Agglomération, à compter du 1er juillet 2021 ;***
- ***d'approuver la charte du télétravail, telle que jointe à la présente délibération, ainsi que sa mise en application selon les modalités proposées ; et***
- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

DEPART DE M. GUILLAUME VIENNOIS.

10-2 APPROBATION DU TRANSFERT D'UN AGENT DU SYNDICAT DE L'ARDOUR (DELIBERATION N°210/2021) *4. Fonction publique -4.1. Personnels titulaires et stagiaires de la FPT*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***d'autoriser le transfert d'un agent dans les conditions suivantes :***

Filière	Grade de référence	Emploi	Quotité	Effectif	Date de création
Filière administrative	Adjoint administratif	Assistant(e) adminitratif(ve)	Temps non complet 13h hebdo.	1	01/07/2021

- ***de préciser que les crédits seront inscrits et imputés au chapitre 012,***
- ***d'autoriser M. le Président à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour.***

10-3 SIGNATURE DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE POUR LA DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2021 (DELIBERATION N°211/2021) *4. Fonction publique -4.4. Autres catégories de personnels*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, après avis favorable du Comité Technique, consulté lors de sa séance du 28 juin 2021, décident :

- ***le recrutement, dès la rentrée scolaire 2021, de cinq apprenti(e)s, dans les conditions mentionnées ci-dessous ;***

Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
2	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE)	1 an
1	CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance (AEPE)	1 à 2 an(s)
1	Bac Professionnel Service Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)	3 ans
1	Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (EJE)	3 ans

- **de prévoir les crédits aux chapitres 011, et 012, du budget principal des exercices concernés ; et**

- **d'autoriser M. le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions à intervenir avec les Centres de Formation d'Apprentis.**

10-4 ACTUALISATION DU DISPOSITIF DES ASTREINTES AU SEIN DE L'EPCI (DELIBERATION N°212/2021) *4. Fonction publique -4.5. régime indemnitaire*

Il est proposé de définir le dispositif d'astreintes au sein de l'EPCI, pour les Services « Eau », « Assainissement », « Eaux pluviales urbaines » et « Hébergements Touristiques », à compter du 1er juillet 2021, comme suit :

- Pour les agents de droit public (titulaires, stagiaires et contractuels) :

Direction	Service	Postes	Filière	Nature de l'astreinte	Périodicité	Indemnisation	
						Astreinte	Intervention
Direction des Services Techniques	Ressources naturelles – Eau potable, Assainissement, Eaux pluviales urbaines	Directeur des Services Techniques	Technique	Décision	Du vendredi 16h00 au vendredi suivant 16h00	Indemnisation sur la base des textes réglementaires en vigueur	Indemnisation
		Responsable QSE – PGSSE – rapportage des services Eau, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales					
		Technicien en charge du « Suivi et du contrôle des contrats d'exploitation, des DSP et des contrats de subdélégation aux communes »					
		Chef de service Ingénierie Maîtrise d'œuvre et Bureau d'Etudes					
		Chargé d'études et de conception en voirie et réseaux divers					
Direction des sports et du tourisme	Hébergements touristiques	Responsable des hébergements touristiques		Exploitation	Le Week-end (du vendredi 16h00 au lundi 8h00) et les nuits du lundi au vendredi de 16h00 à 8h00, toute l'année, sous réserve de location effective des hébergements (pas d'astreinte en absence de locataire).		
		Agents d'accueil et d'entretien des hébergements touristiques					

- Pour les agents de droit privé :

  Bien que non dotées de la personnalité morale et ne l'ayant pas ratifiée, les Régies « Eau » et « Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines », dès lors qu'elles s'y réfèrent, sans précision et sans limitation, sont soumises aux dispositions de la Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000 dans leur intégralité.

  La Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000, complétée par son avenant n° 18 du 9 août 2019 relatif à la négociation obligatoire des salaires pour l'année 2019, précise en son article 5.4.2.1 que « *tout salarié concerné par l'astreinte recevra une compensation pécuniaire ou un repos, compensation dont les modalités d'attribution seront définies dans chaque entreprise. [...] La compensation pécuniaire sera fixée, au minimum, à un montant de 13,35 euros par période de 24 heures, ce montant étant doublé en cas d'astreinte un samedi, un dimanche ou un jour férié.* »

  Considérant que les modalités d'indemnisation des astreintes pour les agents de droit public sont plus avantageuses que celles garanties par la Convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement pour les agents de droit privé, il est proposé de fixer les modalités applicables aux agents de droit privé, pour les Régies « Eau » et « Assainissement et Eaux pluviales urbaines » par parallélisme à celles prévues pour les agents de droit public du cadre d'emploi équivalent de la filière technique :

Direction	Service	Postes	Nature de l'astreinte	Périodicité	Indemnisation	
					Astreinte	Intervention
Direction des Services Techniques	Ressources naturelles – Eau potable, Assainissement, Eaux pluviales urbaines	Chef de service Ressources Naturelles, Eau potable, Assainissement, Eaux Pluviales Urbaines – Directeur des Régies « Eau » et « Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines »	Décision	Du vendredi 16h00 au vendredi suivant 16h00	Indemnisation sur la base des textes réglementaires applicables aux agents de droit public relevant de la filière technique	Indemnisation
		Technicien Ordonnancement et Planification				

Pour information, le régime de compensation réglementaire actuel, concernant la filière technique, s'articule comme suit :

Indemnité d'astreinte	Montants (référence à l'arrêté du 14 avril 2015)	
Période d'astreinte	**Astreinte d'exploitation**	**Astreinte de décision**
Semaine complète	159,20€	121,00€
Week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116,20€	76,00€
Nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	8,60€	10,00€
Nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	10,75€	10,00€
Samedi ou journée de récupération	37,40€	25,00€
Dimanche ou jour férié	46,55€	34,85€

Indemnité d'intervention	Agents non éligibles aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)	
	Montants (référence à l'arrêté du 14 avril 2015)	
Période d'intervention	**Indemnité horaire**	**Repos compensateur en % du temps d'intervention**
Jour de semaine	16,00€	-
Nuit	22,00€	150%
Samedi	22,00€	125%
Jour de repos imposé par l'organisation hebdomadaire du travail de l'agent	-	125%
Dimanche ou jour férié	22,00€	200%
Indemnité d'intervention	**Agents éligibles aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)**	
	Indemnité horaire	**Repos compensateur en % du temps d'intervention**
	Taux horaire IHTS *(référence au Décret n° 2002-30 du 14 janvier 2002)*	Repos équivalent au nombre d'heures d'intervention majorées sur décision de l'organe délibérant selon les taux applicables aux IHTS *(référence au Décret n° 2002-30 du 14 janvier 2002)*

Les montants des indemnités d'astreinte d'exploitation sont majorés de 50% si l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de 15 jours francs avant le début de cette période.

Le temps d'intervention durant les astreintes devra respecter les garanties minimales de temps de travail :

GARANTIES MINIMALES DU TEMPS DE TRAVAIL	
Durée maximale hebdomadaire	48h 44h en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives
Durée maximale quotidienne	10h
Amplitude maximale de la journée de travail	12h, y compris temps de pause et repas
Repos minimum : - Journalier : - Hebdomadaire	 11h 35h
Pause	20 minutes par tranche de 6 heures de travail effectif (sauf dispositions particulières concernant certains emplois)
Pause méridienne	En pratique : recommandation de 45 minutes minimum, hors temps de travail (circulaire n° 83-11 du 5 mai 1983 qui n'a pas de valeur juridique, donc aménageable)

Dans ces conditions :

Selon l'Avis du Comité Technique en date du 28 juin 2021 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le dispositif d'astreintes tel qu'actuellement en vigueur au sein de la Communauté d'Agglomération aux fins de répondre aux exigences de continuité du service public ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- ***de valider le dispositif des astreintes au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, pour les Services « Eau », « Assainissement », « Eaux pluviales urbaines », et « Hébergements Touristiques », à compter du 1er juillet 2021, selon les conditions ci-dessus exposées ;***

- ***de préciser que les indemnités et compensations susvisées suivront les évolutions réglementaires ;***

- ***de dire que les dépenses correspondantes seront inscrites aux budgets afférents de l'EPCI (principal et annexes) ;***

  et

- ***d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

10-5 RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR MENER A BIEN UN PROJET OU UNE OPERATION IDENTIFIEE DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL COLLABORATIF (DELIBERATION N°213/2021) *4. Fonction publique -4.2. Personnels contractuels*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

***Abstentions** : Mme Sabine ADRIEN, M. Thierry BAILLIET, Mme Marie-Françoise FOURNIER (2 voix avec le pouvoir de Mme Olivia BOULANGER), Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. François VALLES, Mme Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. Gilles BRUNATI),*
décident :

- ***d'approuver la création d'un emploi non permanent, lequel sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-II de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions suivantes :***

Filière	Grade de référence	Emploi	Quotité	Effectif	Date de création
Filière technique	Agent de maîtrise	Conseiller numérique	Temps complet	1	01/09/2021

- ***d'autoriser M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération, ;***
- ***de préciser que les crédits seront inscrits et imputés au chapitre 012 ; et***
- ***d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

La séance est close à 20h25.

Vu pour être affiché, le mardi 6 juillet 2021, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND GUÉRET